

Habitat dans les zones forestières

Le temps de la prévention

PAGE 4



En application des instructions du président de la République, formulées lors de la réunion du 30 août dernier consacrée aux conséquences des incendies ayant touché plusieurs wilayas du Centre et de l'Est du pays, une commission ministérielle intersectorielle a été installée, hier, sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb.

Retrait de l'accréditation
de Sky News Arabia
L'Algérie prive Abou Dhabi
d'un relais médiatique

PAGE 5



QUOTIDIEN

CRÉSUS

www.cresus.dz In medio stat virtus

Élections locales du 28 novembre

Clôture
aujourd'hui de
la révision des
listes
électorales

PAGE 4



Incendies

L'opération d'indemnisation touche à sa fin

PAGE 2



Actes médicaux clandestins

LE MINISTÈRE SONNE L'ALERTE

PAGE 6

Il animera aujourd'hui
une conférence de presse

Hemdani dévoile ses premiers choix

PAGE 13



LOI DE FINANCES, COLLECTIVITÉS LOCALES...

Les chantiers du Parlement

PAGE 3



Le projet de loi de finances pour 2027, les textes sur la commune et la wilaya, ainsi que plusieurs projets concernant notamment la justice, la santé et le commerce électronique, seront au cœur de la nouvelle session parlementaire.

● Session législative 2026-2027 : Les élus fixent le cap

Biens mal acquis détenus en France

LE SILENCE PERSISTANT DE PARIS

PAGE 16

INCENDIES

L'opération d'indemnisation touche à sa fin

Les efforts se poursuivent pour permettre aux populations de tourner la page.

L'opération d'indemnisation des citoyens touchés par les incendies qui ont frappé plusieurs wilayas du pays touche désormais à sa fin. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a assuré, hier, à Alger, que la prise en charge des sinistrés et la réhabilitation des zones affectées sont pratiquement achevées, avec une attention particulière accordée à la wilaya de Jijel, la plus durement touchée. Intervenant en marge de l'ouverture de la session parlementaire ordinaire 2026-2027, le ministre a indiqué que l'opération d'indemnisation, engagée conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, est terminée dans les wilayas n'ayant pas enregistré de pertes importantes. À Jijel, elle est entrée dans sa phase finale, avec les dernières opérations de prise en charge en cours.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RÉHABILITÉS

La gestion des conséquences des incendies s'est déroulée parallèlement aux préparatifs de la rentrée scolaire. Sur ce volet, Saïd Sayoud a assuré que l'ensemble des établissements scolaires ayant subi des dommages ont fait l'objet de travaux de restauration et de réhabilitation. Le ministre a ainsi écarté toute inquiétude concernant la reprise des cours dans les zones touchées, affirmant que la rentrée scolaire devrait se dérouler dans



«les meilleures conditions». La remise en état des écoles constituait, en effet, l'une des priorités de l'intervention des pouvoirs publics, compte tenu de la proximité de la rentrée et de la nécessité de garantir aux élèves des conditions normales de scolarisation.

LES LOGEMENTS ENDOMMAGÉS EN COURS DE TRAITEMENT

La situation des habitations touchées par les incendies fait également l'objet d'un dispositif de prise en charge. Selon le ministre, la réhabilitation des logements classés dans les catégories verte et orange est «pratiquement achevée». Quelques habitations classées à la catégorie rouge restent toutefois à traiter. Leur prise en charge devrait être finali-

sée «dans les prochains jours», a précisé Saïd Sayoud. Dans ces cas, l'État assure parallèlement l'hébergement des familles concernées en mettant à leur disposition des logements. Cette classification des habitations permet d'adapter le traitement des dommages à leur niveau de gravité, avec des interventions allant de la remise en état à la prise en charge des occupants lorsque les logements ne peuvent être immédiatement réintégrés.

LE CHEPTTEL ET LE MOBILIER ÉGALEMENT CONCERNÉS

Le dispositif d'indemnisation ne s'est pas limité aux habitations. Le ministre a précisé qu'il a également couvert les pertes enregistrées au niveau du cheptel ainsi que les dommages affectant le mobilier

domestique. Cette prise en charge vise ainsi à couvrir plusieurs catégories de pertes subies par les familles et les exploitants à la suite des incendies. Les opérations se poursuivront désormais avec un nouveau volet consacré aux arbres fruitiers endommagés ou détruits.

REPLANTATION À PARTIR DU 15 OCTOBRE

La prochaine étape annoncée par le ministre concerne précisément le secteur agricole. Après l'évaluation des pertes occasionnées aux vergers, les opérations de compensation pour les arbres fruitiers seront engagées, tandis que les travaux de replantation débuteront à partir du 15 octobre prochain.

Cette échéance ouvre une nouvelle phase dans le processus de réhabilitation des territoires touchés. Au-delà de la réparation des dommages matériels, l'enjeu consiste désormais à permettre aux exploitations agricoles affectées de retrouver progressivement leur potentiel de production.

À travers l'avancement des indemnisations, la restauration des établissements scolaires, la réhabilitation des logements et la préparation des opérations de replantation, les pouvoirs publics entendent ainsi achever progressivement le dispositif mis en place à la suite des incendies. Jijel demeure le principal point d'attention, alors que les dernières opérations d'indemnisation et de prise en charge y sont en voie d'achèvement.

Assia M.

BUDGETS 2027

Le grand tournant financier des collectivités locales

Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a arrêté le cadre financier et réglementaire devant encadrer l'élaboration des budgets primitifs des communes et des wilayas au titre de l'exercice 2027.

Fixées dans une note d'encadrement datée du 15 septembre 2026, ces orientations interviennent dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature budgétaire dans les communes et par la mise en place de mesures financières exceptionnelles au profit des nouvelles wilayas.

Les APC devront élaborer, arrêter et voter leurs budgets primitifs avant le 31 octobre 2026. Les budgets votés et approuvés, accompagnés des tableaux originaux, devront ensuite être déposés au plus tard le 15 décembre auprès du receveur communal et du contrôleur budgétaire. L'objectif est notamment de permettre leur contrôle et leur prise en charge avant le début de l'exercice afin d'assurer le fonctionnement normal des collectivités et, notamment, le versement des salaires dès janvier.

Pour 2027, les communes devront appliquer la nouvelle nomenclature budgétaire, destinée à uniformiser l'enregistrement des recettes et des dépenses et à actualiser les procédures d'exécution. Dans l'attente de l'achèvement de la numérisation de la gestion budgétaire, les budgets primitifs seront élaborés selon un modèle unifié sous forme de fichier Excel.

L'adoption des crédits devra s'effectuer chapitre par chapitre et article par article, avec une identification précise des crédits affectés aux différentes recettes et dépenses.



La note fixe les taux d'inscription de plusieurs dotations : 80 % des crédits perçus en 2026 pour les écoles primaires, 90 % pour l'impact des hausses salariales, 60 % pour compenser la suppression de la TAP et du versement forfaitaire, et 50 % pour la péréquation. Pour la restauration scolaire, les crédits seront calculés sur 150 jours et les effectifs 2026-2027, à raison de 65 DA par repas dans le Nord et 75 DA dans les Hauts-Plateaux et le Sud.

SALAIRES, SERVICES PUBLICS ET SOLIDARITÉ

Les dépenses obligatoires demeurent prioritaires. Les collectivités devront notamment garantir le paiement des salaires et des charges connexes, ainsi que les dépenses liées à l'hygiène et à la salubrité publiques.

La note prévoit également le règlement, dès le début de l'exercice, des factures d'électricité, d'eau, de gaz et de téléphone. Les dépenses des centres d'enfouis-

sement technique et des structures chargées de la collecte et du transport des déchets ménagers devront également être couvertes afin d'éviter l'accumulation de nouvelles dettes.

Des crédits devront, par ailleurs, être prévus pour l'opération de solidarité du Ramadan 2027, qui coïncidera avec le début de l'exercice budgétaire.

AU MOINS 10 % POUR L'INVESTISSEMENT

En matière d'équipement et d'investissement, les communes devront consacrer au moins 10% des recettes de la section de fonctionnement à cette section. Ce taux pourra être augmenté pour les communes disposant d'une situation financière excédentaire afin de renforcer leur capacité à financer des projets sur leurs ressources propres.

Pour les wilayas, les taux d'inscription retenus sont également de 90% pour l'impact financier des augmentations salariales, 60% pour la compensation de

la moins-value fiscale et 50% pour la péréquation de répartition égalitaire. Des crédits sont également prévus pour les bénéficiaires des dispositifs d'insertion et pour la gestion du corps de la Garde communale.

150 MILLIONS DE DINARS POUR CHAQUE NOUVELLE WILAYA

La mesure la plus significative concerne les nouvelles wilayas. Pour assurer le démarrage de leurs services en 2027, le ministère autorise l'inscription d'une enveloppe de 150 millions de dinars pour chacune.

Cette dotation, inscrite à l'article 749 «Autres subventions», sera octroyée par le Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales et notifiée au début de 2027.

Elle doit permettre de couvrir les dépenses obligatoires et nécessaires au fonctionnement des services déconcentrés, notamment celles liées aux Assemblées populaires de wilaya. Une partie de l'enveloppe pourra également financer des opérations d'équipement et d'investissement.

La note fixe au 31 décembre 2026 la date limite du transfert progressif des compétences et engagements des wilayas d'origine vers les nouvelles wilayas. Les walis concernés devront accompagner leur mise en service. L'exercice 2027 constituera ainsi une phase de transition, marquée par la nouvelle nomenclature budgétaire, un contrôle renforcé des finances locales et un dispositif spécifique pour accompagner l'installation des nouvelles wilayas, tout en assurant la continuité du service public.

Smail R.

LOI DE FINANCES, COLLECTIVITÉS LOCALES...
Les chantiers du Parlement

Le projet de loi de finances pour 2027, les textes sur la commune et la wilaya, ainsi que plusieurs projets concernant notamment la justice, la santé et le commerce électronique, seront au cœur de la nouvelle session parlementaire.

À l'ouverture de la session ordinaire 2026-2027, les présidents des deux chambres ont insisté sur la nécessité de rapprocher davantage le travail parlementaire des préoccupations des citoyens et d'adapter l'arsenal juridique aux nouvelles réalités du pays.

Au Conseil de la nation, Azouz Nasri a placé cette nouvelle étape sous le signe du renforcement de l'action parlementaire et de l'amélioration de son efficacité. Le président du Conseil de la nation a particulièrement mis en avant les textes «structurants» qui seront soumis à l'examen des parlementaires, avec en tête le projet de loi de finances pour 2027 et les projets de loi relatifs à la commune et à la wilaya.

Le programme comprend également plusieurs textes concernant des secteurs sensibles, notamment la justice, la santé et le commerce électronique. Pour Azouz Nasri, l'enjeu est de faire de l'activité législative un véritable levier au service du développement. Il a ainsi appelé les deux chambres à faire de «chaque loi un outil de développement» et de «chaque contrôle un mécanisme de correction».

Le président du Conseil de la nation a, dans le même temps, insisté sur la nécessité de préserver la diversité des opinions politiques dans le cadre de la compétition démocratique, tout en faisant de l'intérêt supérieur du pays une référence commune.

UNE LÉGISLATION APPELÉE À ÉVOLUER
À l'Assemblée populaire nationale, Khalida Boufedech a également insisté sur la nécessité de faire évoluer le travail parlementaire en fonction des transformations que connaît le pays.

La présidente de l'APN a notamment plaidé pour une adaptation des textes aux mutations économiques et numériques. L'objectif, selon elle, est de renforcer la clarté du cadre juridique, d'améliorer la sécurité institu-



tionnelle et d'accompagner les politiques publiques de développement et de réforme. Elle a également appelé à renforcer la coordination entre les deux chambres afin d'assurer une meilleure complémentarité du travail législatif et de veiller à la précision des textes adoptés.

Cette volonté de renforcer la coopération entre les deux institutions a également été exprimée par Azouz Nasri, qui a réaffirmé la disponibilité du Conseil de la nation à consolider les mécanismes de concertation et de coordination avec l'APN.

**LE CITOYEN AU CENTRE
DU MANDAT PARLEMENTAIRE**

Au-delà des textes de loi, les deux discours ont insisté sur le lien entre le Parlement et les citoyens. Khalida Boufedech a appelé les députés à rester à l'écoute de la population, à porter ses préoccupations et à exercer pleinement leurs missions législatives et de contrôle. Elle a souhaité faire de la nou-

velle législature un espace de dialogue et de pratique démocratique, fondé sur «l'intérêt de l'Algérie» comme «dénominateur commun». Azouz Nasri a, de son côté, appelé à faire des élections locales du 28 novembre une étape de consolidation de la pratique démocratique, de renouvellement des élites locales et de renforcement de la bonne gouvernance.

Les incendies ayant récemment touché plusieurs wilayas ont également marqué les deux interventions. Khalida Boufedech a présenté ses condoléances aux familles des victimes et salué la mobilisation des institutions et la solidarité de la population.

**LE VOLET SÉCURITAIRE
ET PÉNAL POINT DE MIRE**

Azouz Nasri a, lui aussi, salué les instructions du président Abdelmadjid Tebboune pour une prise en charge rapide des sinistres, ainsi que la mobilisation des pouvoirs publics et l'élan de solidarité à travers le

pays. La présidente de l'APN a, par ailleurs, rendu hommage aux efforts de l'Armée nationale populaire et des différents corps de sécurité dans la lutte contre la criminalité organisée, la contrebande et le trafic de stupéfiants et de psychotropes.

Elle a également évoqué le projet annoncé concernant l'application de la peine de mort à l'encontre des personnes provoquant volontairement des incendies, ainsi que des ravisseurs d'enfants et des auteurs de mauvais traitements à leur rencontre.

Ce dossier devrait donc compter parmi les questions sensibles qui accompagneront les travaux de la nouvelle session.

**LES CHOIX SOUVERAINS
RÉAFFIRMÉS**

Sur le plan extérieur, les deux responsables parlementaires ont réaffirmé leur soutien aux orientations de la diplomatie algérienne. Azouz Nasri a renouvelé son soutien à la décision de l'Algérie de rompre ses relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis. Khalida Boufedech a également présenté cette décision comme relevant des choix souverains du pays et de la défense de ses intérêts supérieurs.

La présidente de l'APN a, par ailleurs, réaffirmé le soutien de l'Algérie au droit du peuple palestinien à la liberté, à l'indépendance et à l'établissement de son État. Elle a également rappelé la position algérienne sur la question du Sahara occidental et son attachement au droit de l'Afrique au développement.

Avec les textes financiers et institutionnels attendus, les réformes du cadre juridique et les questions liées aux préoccupations citoyennes, la nouvelle session parlementaire s'annonce ainsi marquée par plusieurs dossiers à forts enjeux, sur lesquels les deux chambres devront désormais concentrer leurs travaux.

I. Kherrane

SESSION LÉGISLATIVE 2026-2027
LES ÉLUS FIXENT LE CAP

La nouvelle session parlementaire s'ouvre sur plusieurs dossiers majeurs, notamment les collectivités locales, la loi de finances et les dispositions pénales, avec l'objectif affiché de mieux répondre aux préoccupations des citoyens et des régions.

PRÉPARE L'EXAMEN DES TEXTES

Le président du groupe parlementaire du Front El Moustakbal, Nassreddine Aouinat, a indiqué que les députés de sa formation se préparent à examiner les différents projets de loi inscrits à l'ordre du jour. Il a réaffirmé l'attachement de son groupe à une démarche fondée, selon lui, sur «une ligne nationale», avec la volonté de contribuer aux travaux du Parlement au service de l'État et du citoyen. Parmi les textes attendus figure le projet relatif à l'activation de la peine de mort. Nassreddine Aouinat a indiqué que son groupe y est favorable et participera à son examen et au vote.

**FAIRE REMONTER LES ATTENTES
DU TERRAIN**

Le projet de loi de finances, ainsi que les textes consacrés aux communes et aux wilayas, figurent également parmi les principaux dossiers de la session. «Tout ce qui arrive au Parlement dans le cadre des projets sera discuté», a-t-il déclaré, assurant que les députés de son groupe prendront part aux débats comme aux votes. Le député Habnassi Mouloud a, pour sa part, insisté sur la néces-



sité de placer cette nouvelle étape parlementaire sous le signe du travail et de la proximité avec les citoyens. Il estime que le rôle du député ne se limite pas à l'examen et au vote des lois, mais consiste également à transmettre les préoccupations de la population aux institutions compétentes. Cette mission revêt, selon lui, une importance particulière dans les régions du Sud, notamment à Tamanrasset, où certaines problématiques demeurent en attente de solutions. «Nous défendons le Sud et l'ensemble du pays», a-t-il affirmé, faisant état de préoccupations soulevées durant la précédente législature et qui restent, selon lui, en suspens. Le député entend poursuivre les démarches auprès des

départements ministériels et du gouvernement, en coordination avec la présidence de l'Assemblée populaire nationale, afin de faire avancer les dossiers portés par les élus de sa formation.

ENRICHIR L'ARSENAL LÉGISLATIF

Au sein du Mouvement El Bina, le président du groupe parlementaire, Omar Zerkat, a également mis en avant la responsabilité des élus au regard de la confiance accordée par les électeurs. Il a cité parmi les priorités les questions financières et budgétaires, les dispositions relatives aux sanctions et les textes consacrés aux communes. Son groupe entend travailler avec les différentes forma-

tions représentées au Parlement afin de formuler des propositions et de contribuer à l'enrichissement des textes. Les bureaux des deux chambres doivent, par ailleurs, se réunir avec la ministre chargée des Relations avec le Parlement afin de définir les priorités et les projets de loi à examiner durant la session. Pour Omar Zerkat, cette concertation doit permettre aux groupes parlementaires d'apporter des propositions et des amendements et de contribuer à l'évolution de l'arsenal législatif.

**RENFORCER
L'IMPLICATION CITOYENNE**

Le député Mohamed Mer a, de son côté, cité parmi les principaux textes attendus le projet relatif à la peine de mort, les projets de loi portant sur les communes et les wilayas ainsi que le projet de loi de finances. Il a accordé une attention particulière aux textes relatifs aux collectivités locales, dont l'examen intervient à l'approche des élections locales du 28 novembre. Il a également évoqué la situation des nouvelles wilayas, appelant à prendre en compte leurs besoins et les moyens nécessaires à leur développement dans les futurs dispositifs législatifs. À l'approche du scrutin local, Mohamed Mer a enfin appelé les citoyens à participer au choix de leurs représentants et encouragé les jeunes, les compétences et les élites à s'impliquer dans le processus électoral.

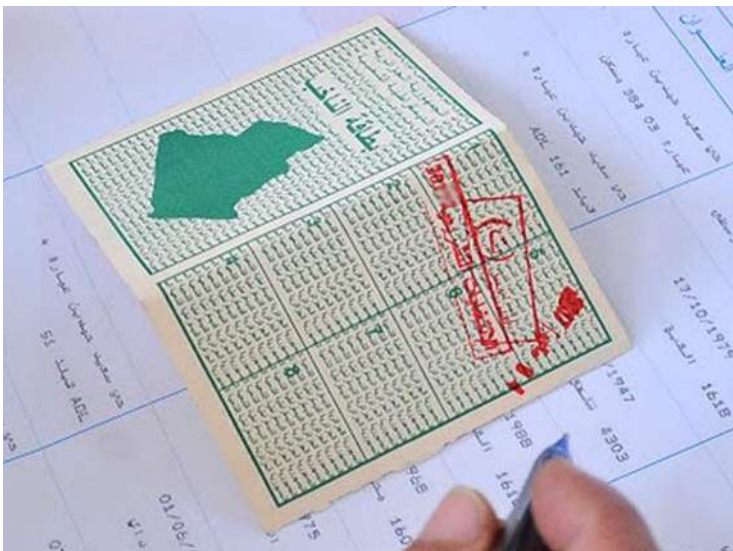
I. K

ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE

Clôture aujourd'hui de la révision des listes électorales

La révision exceptionnelle des listes électorales, entamée le 6 septembre en prévision des élections des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), prévues le 28 novembre prochain, prendra fin aujourd'hui, conformément au décret présidentiel n°26-284 portant convocation du corps électoral.

Parallèlement, l'opération de retrait des dossiers de déclaration de candidature et des formulaires de souscription de signatures individuelles se poursuit au profit des personnes souhaitant se porter candidates à ce scrutin. L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a précisé que les dossiers doivent être retirés auprès des sièges de ses coordinateurs de wilaya relevant des circonscriptions électorales concernées. Les candidats doivent, à cet effet, déposer une déclaration de liste remplissant les conditions légales requises. Cette démarche intervient après la manifestation de l'intention de constituer une liste par un candidat mandaté par un ou plusieurs partis politiques, ou par les candidats d'une liste indépendante, sur la base d'une demande établie selon le modèle fourni par le coordinateur de wilaya de l'Anie. L'Autorité est ensuite chargée d'examiner et de statuer sur les dossiers de candidature conformément à la législation en vigueur. Les listes ou candidats dont les dossiers sont rejetés peuvent introduire des recours auprès des juridictions compétentes, avant le début de la campagne électorale. Celle-ci



s'ouvrira trois semaines avant le scrutin et prendra fin trois jours avant la date du vote.

DES LISTES SOUMISES À PLUSIEURS CONDITIONS

Les membres des APC et des APW sont élus pour un mandat de cinq ans, selon un scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle, avec vote préférentiel et sans panachage. Ces élections se dérouleront également dans le contexte du nouveau découpage territorial du pays. La

délimitation des circonscriptions électorales ainsi que la répartition du nombre de sièges revêtent, de ce fait, une importance particulière en raison des changements induits par la nouvelle organisation administrative. Selon la loi organique relative au régime électoral, le nombre de membres des APC et des APW est déterminé en fonction de la population, sur la base des données du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). Les listes de candidature doivent,

pour leur part, comporter un nombre de candidats supérieur de sept au nombre de sièges à pourvoir dans les circonscriptions comptant un nombre impair de sièges, et de six dans celles disposant d'un nombre pair de sièges. Elles sont également soumises à des exigences en matière de représentation. Elles doivent comprendre au moins un tiers de candidates, réserver au moins la moitié des candidatures aux personnes âgées de 40 ans au plus à la date du scrutin et compter au moins un tiers de candidats titulaires d'un niveau d'enseignement universitaire. La condition relative à la représentation féminine ne s'applique toutefois pas aux communes dont la population est inférieure ou égale à 20.000 habitants.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les prochaines élections locales sont également régies par les dispositions transitoires prévues par la loi électorale. Dans les wilayas nouvellement créées, les listes présentées sous l'égide d'un ou de plusieurs partis politiques peuvent ainsi être dispensées de la condition relative à la collecte des signatures, lorsqu'elles rem-

plissent l'une des conditions prévues par la loi, notamment celles liées aux résultats obtenus par le parti ou à sa représentation dans la wilaya mère lors des dernières élections. Depuis la convocation du corps électoral, l'Anie a engagé les préparatifs du scrutin en renforçant sa présence sur le terrain et ses structures locales, notamment à travers l'installation de ses coordinateurs aux niveaux communal et de wilaya. L'objectif est d'assurer une présence de proximité et un suivi régulier des différentes étapes du processus électoral.

L'Anie a également mis en place des mécanismes de communication et de coordination avec les différents acteurs du processus, notamment les formations politiques, afin de recueillir leurs préoccupations et leurs propositions. Lors d'une rencontre régionale avec les délégués locaux à Ouargla, le président de l'Anie, Saad Arous, avait insisté sur la nécessité de garantir la disponibilité des effectifs et l'opérationnalité des structures sur le terrain, ainsi que leur capacité à faire face aux différents aléas susceptibles de survenir durant les différentes phases du scrutin.

R. N.

HABITAT DANS LES ZONES FORESTIÈRES

Le temps de la prévention

En application des instructions du président de la République, formulées lors de la réunion du 30 août dernier consacrée aux conséquences des incendies ayant touché plusieurs wilayas du Centre et de l'Est du pays, une commission ministérielle intersectorielle a été installée, hier, sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb. Cette commission est chargée notamment d'examiner et de valider les conclusions des travaux de la commission technique d'experts installée au niveau du ministère de l'Habitat. La démarche s'inscrit dans le prolongement des orientations arrêtées lors de la réunion du 30 août, au cours de laquelle le chef de l'Etat avait ordonné l'ouverture d'un atelier réunissant des experts pour étudier les conditions d'implantation et d'organisation de l'habitat dans les espaces forestiers. L'objectif est de prendre en compte les particularités de ces territoires dans la définition de règles adaptées.

UNE APPROCHE INTERSECTORIELLE

L'encadrement de l'habitat dans ces zones repose, selon Sifi, sur une approche préventive associant plusieurs secteurs et domaines d'expertise. Les ministères de

l'Habitat, de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, de l'Agriculture et du Développement rural, ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sont appelés à contribuer à l'élaboration du futur dispositif. La réflexion devra également s'appuyer sur les compétences techniques et scientifiques susceptibles d'apporter leur contribution au projet de loi. Il s'agit notamment de dépasser la seule question des normes de construction pour intégrer les impératifs de sécurité, d'aménagement et de prévention des risques. Le futur texte devra ainsi tenir compte des caractéristiques géographiques, environnementales et biologiques des territoires concernés, tout en prenant en considération les conditions de vie et les besoins des populations qui y résident.

ÉLARGIR LA CONCERTATION

Lors de la réunion, le Premier ministre a insisté sur la nécessité d'élargir la concertation à l'ensemble des acteurs concernés afin d'enrichir le projet de texte ainsi que les mesures réglementaires et techniques qui devront l'accompagner. Cette démarche devra associer les institutions et les sec-

teurs disposant d'une expertise en matière d'habitat, d'aménagement du territoire, de gestion des espaces forestiers, de prévention des risques et de protection de l'environnement. L'enjeu est également de parvenir à un équilibre entre la présence humaine dans les zones forestières, la sécurité des habitants et la préservation des écosystèmes. Les équilibres écologiques et biologiques devront ainsi être intégrés aux différents paramètres pris en compte dans l'élaboration de la future réglementation.

ANTICIPER LES RISQUES

Le futur dispositif devrait établir des règles adaptées aux contraintes propres aux zones forestières et renforcer les mécanismes de prévention face aux incendies. Il devra également encadrer l'habitat de manière à réduire la vulnérabilité des populations et des biens, tout en préservant les espaces naturels. L'installation de la commission ministérielle intersectorielle constitue ainsi une nouvelle étape dans l'élaboration de ce texte, après la mise en place de la commission technique d'experts. Les travaux devront désormais permettre de traduire les orientations arrêtées en dis-

positions concrètes conciliant sécurité des citoyens, organisation de l'habitat et préservation du milieu forestier. Auparavant, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a officiellement installé la commission technique intersectorielle chargée d'élaborer un cadre législatif spécifique à la construction et à l'habitat dans les zones forestières. La nouvelle commission aura pour principale mission de revoir l'ensemble du dispositif encadrant la construction et l'habitat dans les espaces forestiers ainsi que dans les zones limitrophes. Elle devra notamment examiner le cadre législatif et réglementaire existant, mais aussi les normes et les règles techniques applicables à la construction dans ces territoires. Ses travaux devront déboucher sur un projet de loi destiné à fixer des règles plus précises pour l'implantation et la réalisation des logements dans ces zones exposées aux risques d'incendie. La commission réunit des représentants de plusieurs départements ministériels et organismes concernés. Elle dispose d'un délai maximum de vingt jours à compter de la date de son installation pour remettre son rapport final.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

RETRAIT DE L'ACCRÉDITATION DE SKY NEWS ARABIA

L'Algérie prive Abou Dhabi d'un relais médiatique

La rupture diplomatique, décidée par Alger avec les Emirats arabes unis produit ses premiers effets sur le terrain médiatique.

Alger resserre l'état autour des relais émiratis. Après les relations diplomatiques, le front médiatique. Six jours après la rupture des relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis, Alger franchit une nouvelle étape dans la crise. Les autorités algériennes ont retiré, hier, l'accréditation du bureau de Sky News Arabia à Alger, mettant fin à sa présence médiatique officielle sur le territoire national.

La décision, confirmée par la chaîne sans qu'elle en précise les motifs, intervient dans un contexte de forte dégradation des relations entre Alger et Abou Dhabi. Elle survient quelques jours seulement après l'annonce, le 10 septembre, de la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

Le calendrier donne à cette mesure une portée particulière. Sky News Arabia, souvent associée à l'univers médiatique britannique en raison de son nom, est désormais entièrement contrôlée par International Media Investments (IMI), groupe basé à Abou Dhabi.

La structure de la chaîne a profondément évolué en juin dernier avec le retrait du groupe britannique Sky de la coentreprise. IMI en a alors pris le contrôle complet, tandis que la marque Sky a été maintenue dans le cadre d'un



accord de licence.

Le nom de la chaîne reste donc britannique, mais sa propriété et son contrôle sont désormais émiratis. C'est dans ce nouveau contexte que survient le retrait de son accréditation en Algérie.

L'accréditation permet à un média étranger de disposer d'une présence officielle, d'employer des correspondants, d'accéder aux sources institutionnelles et de couvrir l'actualité depuis le territoire national. Son retrait met fin à cette capacité pour Sky News Arabia, sans constituer pour autant une interdiction de diffusion de la chaîne ou de ses contenus numériques.

LA CRISE ALGÉRO-ÉMIRATIE S'ÉTEND

La mesure s'inscrit dans le

prolongement de la rupture diplomatique annoncée par Alger le 10 septembre. Les autorités algériennes avaient alors dénoncé des actes qualifiés de «provocateurs ou hostiles», jugés incompatibles avec le maintien des relations bilatérales.

La crise a rapidement dépassé le seul cadre diplomatique, avec des mesures affectant notamment les liaisons aériennes entre les deux pays. Le volet médiatique vient désormais s'ajouter à cette nouvelle confrontation.

Le retrait de l'accréditation apparaît ainsi comme une conséquence concrète de la nouvelle donne entre Alger et Abou Dhabi. Il met fin à la présence officielle en Algérie d'un média contrôlé par un groupe émirati, au moment où les deux capitales n'entretiennent

plus de relations diplomatiques.

DES CONTROVERSES RÉGIONALES

Sky News Arabia a également été au centre de critiques liées à sa couverture du conflit au Soudan. Des organisations et plusieurs médias lui ont notamment reproché un traitement jugé favorable aux Forces de soutien rapide (FSR) dans leur affrontement avec l'armée soudanaise.

Ces accusations font l'objet de contestations, tandis que les Émirats arabes unis démentent soutenir les forces dirigées par Mohamed Hamdan Dagalo.

La question de la ligne éditoriale de la chaîne s'inscrit également dans le contexte de son changement de propriété. Depuis

juin 2026, le groupe britannique Sky n'en détient plus le capital et n'en assure plus le contrôle opérationnel.

ALGER FERME UNE FENÊTRE INSTITUTIONNELLE

Pour une chaîne internationale, disposer d'un bureau dans un pays permet un accès direct aux responsables, aux sources, aux événements et au terrain. En retirant son accréditation à Sky News Arabia, Alger met donc fin à cette capacité d'opérer officiellement depuis le territoire algérien.

La décision ne signifie pas juridiquement la fermeture de la chaîne en Algérie. Elle marque la fin de son statut de média étranger accrédité et de sa présence institutionnelle.

Son caractère politique apparaît, toutefois, indissociable du contexte actuel. Après la rupture diplomatique et les mesures prises dans son sillage, le retrait de l'accréditation constitue une nouvelle manifestation de la crise entre Alger et Abou Dhabi.

Pour Sky News Arabia, la conséquence est immédiate : son bureau perd son statut officiel en Algérie. Pour Abou Dhabi, c'est un relais médiatique supplémentaire qui disparaît du paysage institutionnel algérien.

Smail R.

MÉDIAS MAROCAINS

Les tentacules de l'influence émiratie

L'APS a révélé, dans une dépêche consacrée à l'influence émiratie au Maroc, que les investissements d'Abou Dhabi auraient largement dépassé le cadre économique pour s'étendre à l'orientation de certaines institutions et entreprises, notamment dans le secteur médiatique. Une présence qui aurait progressivement fait de certains médias des relais d'influence au service de récits politiques et géopolitiques visant notamment l'Algérie. L'implantation de capitaux émiratis dans des entreprises marocaines de médias aurait ainsi permis à Abou Dhabi de peser sur les mécanismes du «quatrième pouvoir». La dépêche évoque un dispositif d'influence qui ne se limiterait plus à la sphère économique, mais s'étendrait au traitement de dossiers régionaux sensibles et à la construction de récits médiatiques destinés à améliorer l'image des Émirats et à dégrader celle de certains pays, dont l'Algérie.

Selon l'APS, les Émirats auraient recours aux médias marocains pour consolider leur présence en Afrique et diffuser des discours hostiles dans plusieurs pays arabes. Cette stratégie s'inscrirait dans une volonté d'étendre leur influence en Afrique et dans les pays du Sahel, en coordination avec leur allié israélien.

La dépêche cite notamment le cas de

Maroc Telecom, dont les Émirats détiennent 53% des actions. Cette participation aurait permis à Abou Dhabi, selon le texte, d'exercer une influence sur les infrastructures numériques et médiatiques. Le groupe a annoncé, pour la période 2025-2028, des investissements de 4,4 milliards de dirhams, soit environ 403 millions d'euros, destinés notamment au développement de la fibre optique et de la 5G.

L'APS estime que cette implantation dans le secteur des télécommunications donnerait également aux Émirats un accès indirect aux contenus médiatiques numériques transitant par ces réseaux.

La dépêche fait, par ailleurs, état de plusieurs rapports médiatiques selon lesquels les Émirats auraient consacré 15 millions d'euros au Maroc, en 2023, au financement de campagnes médiatiques et de communication. Ces fonds auraient notamment servi, selon ces rapports, à promouvoir des récits politiques visant à affaiblir l'image de l'Algérie sur le plan régional. L'APS revient également sur le cas d'une chaîne de télévision marocaine qui avait ouvert son capital, en 2014, à deux entreprises émiraties opérant dans les secteurs des médias et de l'investissement.

Cette opération, accompagnée d'une restructuration du capital, aurait entraî-

né une importante augmentation de celui-ci. La base de données Media Ownership Monitor Morocco fait état, selon le texte, d'une participation majoritaire du partenaire émirati.

Cette présence aurait permis à Abou Dhabi de devenir un acteur influent dans l'orientation générale de la chaîne, affirme la dépêche. Celle-ci serait engagée dans une bataille de récits régionaux destinée à améliorer l'image des Émirats et à ternir celle d'autres pays, notamment l'Algérie.

Selon l'APS, cette démarche viserait également à contrecarrer les aspirations à l'indépendance de certains peuples, notamment les peuples sahraoui et palestinien.

LE RELAIS DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Selon l'APS, le dispositif ne s'arrêterait pas aux chaînes de télévision. Certains sites marocains sont également présentés dans la dépêche comme des plateformes de propagande, accusées de s'éloigner des règles professionnelles et de l'éthique journalistique.

Ces médias seraient liés, selon la même source, à des financements émiratis destinés à exercer une influence sur certains États et à fragiliser leur stabilité. Ils seraient devenus des relais des posi-

tions d'Abou Dhabi et des vecteurs de contenus hostiles à l'Algérie, notamment à travers la diffusion d'informations présentées comme fausses, d'accusations jugées infondées et de rapports considérés comme erronés.

À travers ces différents supports, les Émirats chercheraient également, précise l'APS, à renforcer leur propre image auprès de l'opinion publique.

NOUVEL ESPACE D'INFLUENCE

La stratégie évoquée dans la dépêche s'étendrait enfin aux réseaux sociaux marocains. Ceux-ci constitueraient, souligne la source, un autre instrument de la confrontation médiatique internationale et de diffusion de récits visant à ternir l'image de l'Algérie.

Abou Dhabi aurait, dans ce cadre, financé des pages et des influenceurs marocains pour produire des contenus critiques à l'égard de l'Algérie. Le recours à des comptes fictifs et à des réseaux d'interaction aurait également servi, selon la dépêche, à amplifier ces contenus et à en orienter la diffusion, particulièrement durant les périodes de tensions diplomatiques. Ces réseaux contribueraient parallèlement à promouvoir l'alliance entre les Émirats, le Maroc et Israël comme un choix stratégique.

A. M.

ACTES MÉDICAUX CLANDESTINS

Le ministère sonne l'alerte

Le département de la Santé rappelle que tout acte médical ou thérapeutique doit être réalisé dans des structures légalement habilitées afin de garantir la sécurité des citoyens.

Le ministère de la Santé a mis en garde contre toute pratique d'activité médicale ou thérapeutique, ou la réalisation d'applications pratiques sur des personnes en dehors des établissements de santé et des structures légalement autorisées et dédiées à cet effet. Le ministère rappelle que tout acte médical ou thérapeutique, ainsi que toute application pratique réalisée sur des personnes, doit impérativement se dérouler dans des structures habilitées, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. S'adressant aux organisateurs de formations, d'ateliers pratiques et d'activités liées au domaine de la santé, le département de la Santé a précisé, dans un communiqué rendu public hier, que cette interdiction concerne notamment les hôtels et les établissements touristiques, les salles de conférences et de formation, les espaces publics ou privés, ainsi que tout autre lieu non destiné ou non légalement autorisé à l'exercice d'activités de santé. Le ministère attire également l'attention sur les sessions de formation et les ateliers pratiques annoncés et promus sur les sites internet et les réseaux sociaux. Ces activités associent parfois des enseignements théoriques à des applications et des pratiques effectives sur des personnes. Ces initiatives proposent, en plus de la partie théorique,



des applications et des interventions réelles sur des individus, particulièrement dans les domaines des injections, de l'utilisation du laser, de l'emploi de certains dispositifs médicaux ou paramédicaux, de l'implantologie dentaire, des soins des gencives, ainsi que des actes dermatologiques et esthétiques, et autres prestations qui

relèvent, par leur nature, de l'exercice de la médecine, de l'art dentaire et des autres professions de santé.

METTRE FIN AUX DÉRIVES

Cette mise en garde intervient dans un contexte marqué par une recrudescence inquiétante de ces pratiques sur le terrain.

Les annonces publicitaires se multiplient à grande échelle sur la toile, proposant des formations express à des profils totalement étrangers au corps médical. Par ailleurs, les infrastructures qui accueillent ce genre de manifestations ne répondent à aucune des normes strictes d'hygiène, de sécurité et d'équipement exigées pour la prise en charge de patients ou la réalisation de gestes invasifs. En effet, l'exercice de la médecine en dehors des structures agréées présente des dangers. Le manque de stérilisation et d'asepsie dans des locaux non médicaux peut entraîner la transmission de virus sanguins ou de bactéries agressives. Les injections esthétiques mal maîtrisées peuvent provoquer des complications que seuls les établissements de santé disposant du matériel adéquat peuvent prendre en charge.

LE MINISTÈRE PRÊT À SÉVIR

Le ministère de la Santé a indiqué que cet avertissement s'inscrit dans le cadre de sa volonté de protéger la santé des citoyens et d'assurer leur sécurité. Le communiqué a, par ailleurs, assuré que le ministère prendra toutes les mesures et dispositions nécessaires, en coordination avec les secteurs concernés, afin de lutter contre toute pratique contraire à la législation et à la réglementation en vigueur.

S. Smati

NOUVELLES DISPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

Le ministère de l'Éducation met fin à la polémique

Le ministère de l'Éducation nationale a clarifié les dispositions pédagogiques liées à la rentrée scolaire, mettant en garde contre les informations diffusées avant leur validation officielle. Le ministère de l'Éducation nationale a mis fin à la polémique suscitée par les nouvelles dispositions pédagogiques liées à la rentrée scolaire. Il a précisé que les informations relayées ces derniers jours par certains médias et sur les réseaux sociaux ne reflètent pas l'ensemble des décisions définitivement adoptées. Dans un communiqué, le ministère a indiqué que les dispositions relatives à l'enseignement primaire sont les seules à avoir été approuvées par le Conseil des ministres. Les autres mesures ont été reportées jusqu'à leur présentation et leur approbation par le Conseil des ministres. «Suite à ce qui a été relayé sur les réseaux sociaux concernant les dispositions pédagogiques adoptées par le ministère en juillet 2026, le ministère précise que, mis à part les dispositions concernant l'enseignement primaire qui ont été approuvées en Conseil des ministres, toutes les autres dispositions ont été suspendues sur décision du Conseil des ministres en date du 6 septembre 2026, jusqu'à leur approbation ultérieure par le Conseil des ministres», peut-on lire dans le communiqué. Le ministère a également rappelé que toute nouvelle disposition concernant le secteur de l'éducation nationale ne peut être considérée comme officielle qu'après son approbation par le Conseil des ministres.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Du laboratoire à l'usine

La recherche scientifique algérienne entend désormais passer à une nouvelle étape. Au-delà de la production de connaissances, de brevets et de prototypes, l'objectif affiché est de transformer les résultats obtenus dans les laboratoires en produits, services et solutions directement exploitables par l'économie nationale. C'est dans cette perspective que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a réuni, mardi, les responsables de plusieurs structures de recherche afin d'évaluer l'état d'avancement de projets technologiques et leur capacité à franchir le cap de l'industrialisation. La rencontre, organisée au siège du ministère en présence du directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique ainsi que des responsables de quatre centres de recherche spécialisés, a été consacrée au niveau de maturité des différentes innovations et aux perspectives de leur valorisation économique.

Plusieurs domaines technologiques ont ainsi été passés en revue. Parmi les projets suivis, figurent notamment le robot humanoïde, le chien robot, les batteries au lithium, les cellules photovoltaïques et les puces RFID. À ces projets s'ajoutent la mise en service d'une salle blanche (Clean Room), destinée notamment aux activités nécessitant un environnement contrôlé, ainsi que les travaux consacrés à la conception et à la fabrication de composants électroniques.

DES PROTOTYPES À LA PRODUCTION

L'enjeu n'est plus seulement de démontrer la faisabilité d'une innovation, mais de créer les conditions de son passage à une production reproductible et, à terme, à sa commercialisation.

Plusieurs projets jugés suffisamment avancés sont concernés, notamment les panneaux photovoltaïques et les services d'analyses physico-chimiques. Cette transition



nécessite de consolider les technologies, d'adapter les procédés aux exigences industrielles, de renforcer les capacités techniques et d'identifier les débouchés.

La démarche s'étend également à des secteurs stratégiques, avec des projets portant sur la fabrication de drones, la voiture électrique algérienne et la production de gélatine. À travers ces initiatives, les pouvoirs publics cherchent à rapprocher la recherche des besoins de l'économie et à accélérer la valorisation industrielle des résultats scientifiques.

CRÉATION DE LA VALEUR

Cette orientation traduit une évolution dans la conception du rôle des structures de recherche. Le laboratoire est désormais appelé à dépasser la seule production scientifique pour contribuer à la création de valeur industrielle. Les spin-offs issues de la recherche doivent ainsi transformer technologies, brevets et innovations en biens et services commercialisables.

L'objectif est d'accélérer leur passage du projet à l'activité économique, en renforçant les liens entre chercheurs, entrepreneurs et entreprises et en facilitant leur accès aux équipements, compétences et marchés. Cette dynamique doit favoriser l'émergence

d'activités industrielles, de nouveaux services et d'emplois qualifiés, tout en renforçant la valeur créée par la recherche dans l'économie nationale. Les projets portent sur des secteurs stratégiques tels que les batteries au lithium, l'électronique, le photovoltaïque, la robotique, les drones et la voiture électrique. Ils illustrent la volonté de rapprocher davantage la recherche de l'industrie, avec un objectif central : transformer les avancées scientifiques en prototypes, puis en productions commercialisables.

La valorisation des résultats de la recherche devient un enjeu central. Brevets et prototypes doivent désormais déboucher sur des applications concrètes et contribuer au développement de nouvelles activités.

Le transfert technologique doit rapprocher chercheurs, universités et entreprises, en faisant mieux correspondre les besoins industriels et les solutions issues de la recherche. L'objectif est de fluidifier le passage du laboratoire à l'usine, de la recherche à l'innovation, puis à l'industrialisation et à la commercialisation. Au-delà de la connaissance, la recherche est ainsi appelée à devenir un levier de production, d'innovation et de création de valeur pour l'économie nationale.

S. R.

LAIT INFANTILE

Deux projets pour réduire les importations

Baladna accélère ses démarches avec le soutien du ministère de l'Industrie, tandis que Giplait avance avec le biélorusse Bellakt.

Le projet de production de lait infantile porté par Baladna Algérie franchit une nouvelle étape. Le ministère de l'Industrie et le groupe qatari Power International Holding (PIH) veulent accélérer les procédures afin de permettre sa concrétisation dans les meilleurs délais.

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a reçu mardi le président-directeur général de Power International Holding (PIH), Ramez Al-Khayyat, pour examiner l'état d'avancement du projet de Baladna Algérie consacré à la production de lait infantile.

Au cœur des discussions : les procédures restant à finaliser et les moyens de renforcer la coordination entre les différents partenaires impliqués dans ce projet, présenté comme un levier pour développer la production locale et répondre aux besoins du marché national.

La rencontre, tenue au siège du ministère, s'est déroulée en présence de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nassima Arhab, de l'ambassadeur du Qatar en Algérie, Abdelaziz Ali Al-Naama, du président du conseil d'administration de Baladna Algérie, ainsi que de représentants de PIH et de sa filiale UCC Holding. Le PDG du groupe Madar et plusieurs cadres du ministère de l'Industrie étaient également présents.

PRODUIRE LOCALEMENT

Le projet doit contribuer à renforcer l'offre nationale en lait infantile et à réduire la dépendance aux importations. Le ministère de l'Industrie a, dans ce cadre, réaffir-



mé sa volonté d'accompagner sa réalisation et de faciliter la coordination entre les différents intervenants.

Farid Kourtel a également souligné la nécessité de construire un partenariat équilibré et mutuellement bénéfique, fondé sur le principe du « gagnant-gagnant ».

LA FORMATION, UN VOLET STRATÉGIQUE

Au-delà de l'investissement industriel, les discussions ont accordé une place particulière à la formation de la main-d'œuvre. Le secteur de la Formation et de l'Enseigne-

ment professionnels doit accompagner le projet à travers des programmes spécialisés, adaptés aux besoins de cette activité.

L'objectif est de disposer de compétences algériennes capables de répondre aux exigences du projet et de renforcer son intégration dans le tissu économique national.

À l'issue de la réunion, les deux parties ont convenu de poursuivre la coordination et les consultations afin de finaliser les procédures nécessaires et d'accélérer la concrétisation du projet.

GIPLAIT MISE SUR BELLAKT

Par ailleurs, le groupe public Giplait et la société biélorusse Bellakt ont signé mardi à Alger un protocole d'accord destiné à préparer la création d'une société mixte dédiée à la production de lait infantile.

L'accord prévoit un échange d'informations entre les deux partenaires et doit servir de base à la poursuite des discussions autour de la future coentreprise. Les deux parties doivent également élaborer le plan d'action nécessaire à la concrétisation du projet.

Signé par la présidente-directrice générale de Giplait, Samah Lahlouh, et le directeur général de Bellakt, Vitaly Lubek, le protocole marque une avancée dans les négociations engagées entre les deux groupes en vue d'installer une capacité de production de lait infantile en Algérie.

La cérémonie s'est déroulée en présence de cadres de Giplait et de Bellakt, ainsi que d'une représentante du ministère biélorusse de l'Agriculture.

Au-delà de la signature, la rencontre a permis à la délégation biélorusse de découvrir les capacités du groupe public algérien, notamment la qualité et la diversité de ses produits.

À travers ce partenariat envisagé, Giplait entend s'appuyer sur l'expertise de Bellakt pour développer une production locale dans un segment stratégique de l'industrie agroalimentaire.

La prochaine étape consistera à finaliser le schéma de la future société mixte et son plan de travail.

MÉCANIQUE NAVALE

Oran aura son pôle de compétences

L'Institut technologique de la pêche et de l'aquaculture d'Oran se prépare à devenir un pôle spécialisé dans la mécanique navale, dans le cadre d'un projet visant à renforcer la formation et à développer les compétences en adéquation avec les besoins du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le directeur de l'Institut, Mohamed Bettour, a indiqué à l'APS que ce projet s'inscrit dans

le cadre du programme d'économie bleue du secteur de la pêche et de l'aquaculture, mis en œuvre en partenariat entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et l'Union européenne. L'initiative vise à contribuer au développement durable de l'économie bleue, notamment dans les domaines de la pêche maritime, de l'aquaculture, de la formation,

de l'entrepreneuriat, de la recherche et de l'innovation, conformément à la stratégie nationale de l'économie bleue à l'horizon 2030. Le projet repose sur trois principaux axes : la mise à disposition des équipements, la révision des programmes de formation et la formation des formateurs. Le choix de l'Institut d'Oran pour accueillir ce pôle s'explique notamment par le fait qu'il a

bénéficié, en 2024, d'un atelier spécialisé en mécanique navale, doté d'équipements destinés à la mécanique générale, à l'électricité, à l'électronique ainsi qu'aux systèmes hydrauliques et pneumatiques. Dans le cadre de la préparation du projet, l'Institut a accueilli dimanche et lundi une rencontre de travail réunissant différents acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les par-

ticipants ont examiné les différents volets du projet et les moyens d'adapter les programmes de formation aux besoins des entreprises et des professionnels. La rencontre a également permis d'échanger sur les spécialités à développer ainsi que sur les moyens pédagogiques et techniques nécessaires pour garantir l'efficacité du futur pôle et atteindre les objectifs fixés.

DESSALEMENT

L'Algérie explore l'option nucléaire

L'Algérie envisage le recours aux petits réacteurs modulaires (SMR) pour produire de l'électricité et contribuer au dessalement de l'eau de mer. L'annonce a été faite par le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Mariano Grossi, à l'issue de sa rencontre avec le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, en marge de la 70e Conférence générale de l'agence, à Vienne.

Les discussions s'inscrivent dans le cadre d'un accord de coopération prévoyant l'appui de l'AIEA à l'Algérie dans le développement et l'utilisation des technologies SMR.

Le recours à l'énergie



nucléaire pourrait contribuer à réduire la pression sur les infrastructures gazières du pays, qui assurent actuellement l'alimentation des centrales électriques ainsi que des installations de dessalement.

Cette option est notamment étudiée dans un contexte de hausse des besoins en res-

sources, portée par le développement des secteurs industriel et agricole. L'Algérie poursuit, par ailleurs, un vaste programme de développement des capacités de dessalement de l'eau de mer.

La rencontre a également porté sur la participation de l'Algérie au programme Rays

of Hope de l'AIEA. Le pays constitue un partenaire régional de cette initiative, notamment à travers la mise en place d'un centre d'excellence destiné à la formation d'oncologues issus de plusieurs pays africains.

Lancée par l'AIEA en 2022, l'initiative Rays of Hope vise à renforcer l'accès à la radiothérapie et à l'imagerie médicale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

La participation de Mourad Adjal à la conférence de Vienne s'inscrit ainsi dans les efforts visant à renforcer le transfert de connaissances et d'expertise et à explorer de nouvelles formes de coopération dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

HYDROCARBURES

Le Qatar élargit ses ambitions en Algérie

Le groupe qatari Power International Holding (PIH) souhaite renforcer sa présence dans le secteur algérien des hydrocarbures. Son PDG a été reçu par le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, pour examiner les perspectives de nouveaux investissements. Les discussions ont porté sur plusieurs activités, notamment l'exploration et le développement des gisements de pétrole et de gaz, le transport par pipelines, le raffinage, la pétrochimie ainsi que la commercialisation du GPL et des produits pétroliers.

Mohamed Arkab a invité PIH à participer à l'Algerian Bid Round 2026 et à examiner les opportunités offertes par les blocs d'exploration proposés aux investisseurs.

Le groupe qatari a également exprimé son intérêt pour renforcer son partenariat direct avec Sonatrach. Des discussions techniques doivent désormais permettre d'identifier les projets susceptibles d'être développés et de préciser les modalités de leur concrétisation.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

Krikou rappelle les engagements de l'Algérie

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Mme Kaouter Krikou, a présidé, à Alger, les travaux d'une journée d'information organisée à l'occasion de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, célébrée le 16 septembre de chaque année, sous le thème: «Action mondiale pour une planète plus fraîche».

Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée mardi en présence de représentants de plusieurs secteurs, d'organismes nationaux concernés et d'organisations onusiennes accréditées, Mme Krikou a rappelé les engagements de l'Algérie en matière d'action climatique et de protection de la couche d'ozone, ainsi que sa contribution aux efforts internationaux et africains dans ce domaine, en concrétisation des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Concernant la «contribution déterminée au niveau national», déposée en juin dernier au siège de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la ministre a indiqué qu'elle constitue un cadre de référence pour l'action climatique nationale et reflète l'ambition climatique de l'Algérie, en tenant compte des priorités nationales, des exigences du développement socioéconomique, ainsi que des mécanismes du Plan national d'adaptation au changement climatique.

RÉDUIRE DE 14% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'Algérie vise, a-t-elle précisé, à réduire de 14 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035, en s'appuyant exclusivement sur les ressources nationales, avec la possibilité de porter ce taux à 31 %, dans le cadre de ses efforts visant à opérer progressivement une transition vers un



modèle de développement plus durable. De son côté, le Directeur général des Douanes, le Général-Major Abdelhafid Bakhouché, a réaffirmé l'engagement de l'Algérie à l'égard des conventions et traités internationaux relatifs à la protection du climat, notamment la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Saluant le rôle efficace des Douanes à travers leurs actions de contrôle aux frontières et leur veille quant à l'interdiction d'entrée des substances non conformes à la sécurité environnementale, M. Bakhouché a mis en avant le travail de coordination avec le ministère de l'Environnement, ayant permis de doter les services des Douanes d'équipements de diagnostic destinés aux postes frontaliers pour la détec-

tion de fluides frigorigènes contenant des substances chimiques nocives pour la couche d'ozone. Pour sa part, la coordonnatrice résidente du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Mme Hassiba Sayah, s'est félicitée de la contribution de l'Algérie aux efforts de protection de la couche d'ozone depuis son adhésion au Protocole de Montréal en 1992. Les travaux de cette journée d'information ont mis en lumière le rôle des Douanes et des laboratoires concernés dans la concrétisation des mécanismes de contrôle des produits et matières importés et la garantie de leur conformité aux normes réglementaires, outre la présentation du rôle de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable dans le suivi, la veille et l'analyse scientifique des facteurs influant sur la couche d'ozone. En marge de cette rencontre, une exposition a été organisée avec la participation de secteurs et d'organismes concernés, lors de laquelle ont été présentées les expériences, initiatives et efforts nationaux liés au contrôle des produits et matières ainsi qu'aux mécanismes garantissant leur conformité, contribuant ainsi à la préservation de la couche d'ozone. La rencontre s'est clôturée par la formulation d'une série de recommandations visant à renforcer les mécanismes de contrôle et de suivi, à développer les capacités techniques et à intensifier la coordination entre les différents secteurs concernés.

RENTÉE SCOLAIRE 2026-2027

Campagne de sensibilisation aux risques routiers

La direction générale de la Protection civile organise, à l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027, une campagne nationale de sensibilisation consacrée à la prévention des accidents de la circulation impliquant les enfants, indique mardi un communiqué de cette institution. Placée sous le slogan «Sur le chemin de l'école, chaque geste compte», cette campagne s'inscrit dans le cadre de la

mise en œuvre du programme annuel de prévention et de sensibilisation établi par la Protection civile, précise la même source. Pour cette nouvelle édition, la Protection civile vise à «renforcer et élargir sa démarche, en mettant l'accent sur l'apprentissage des bons comportements et l'acquisition progressive des réflexes de sécurité par les enfants, notamment ceux de l'enseignement pri-

maire, ainsi que sur la vigilance de l'ensemble des usagers de la route». La Protection civile souligne que «la prévention des accidents sur les trajets scolaires ne doit pas se limiter à la période de la rentrée, mais s'inscrire dans la durée, à travers l'apprentissage de gestes simples, réguliers et adaptés à l'âge de l'enfant, au sein de la famille, de l'établissement scolaire et dans l'espace public».

Dans ce cadre, les parents sont appelés à accompagner leurs enfants durant les premiers jours de classe, afin de leur apprendre à emprunter l'itinéraire le plus sûr entre le domicile et l'établissement scolaire, à identifier les principaux dangers liés à la circulation, notamment à proximité des écoles, des sorties de garages, des chantiers et des zones où la visibilité est réduite, insiste la

même source. A travers cette campagne, la Direction générale de la Protection civile réaffirme «son engagement en faveur de la protection des enfants et de la prévention des accidents de la circulation, en faisant de l'éducation aux bons comportements, de la vigilance et de l'acquisition des réflexes de sécurité des priorités de son action de sensibilisation», conclut le communiqué.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

Saisie de 75 k de kif à Tlemcen

Les services des Douanes de Tlemcen ont réussi, en coordination avec l'Armée nationale populaire (ANP), à saisir 75 kg de kif traité et à arrêter trois personnes, a indiqué, mardi, un communiqué de la Direction régionale des Douanes de Tlemcen. Selon la même source, l'opération a été menée par les éléments de la brigade mobile régionale de lutte contre les stupéfiants des Douanes, en coordination avec la brigade mobile des Douanes de Ghazaouet et des éléments de l'Armée nationale populaire relevant de la 2e Région militaire, à la suite d'une embuscade tendue dans la wilaya de Tlemcen. L'opération a permis l'arrestation de trois personnes qui se trouvaient à bord d'un véhicule transportant cette drogue, a fait savoir la même source, ajoutant que les suspects ont été interpellés et présentés devant les autorités judiciaires compétentes.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE

Intenses activité de Hidaoui en Russie

le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a tenu, à Ekaterinbourg (Russie), deux rencontres bilatérales avec des responsables du secteur de la jeunesse du Zimbabwe et de Madagascar, consacrées à l'examen des perspectives de coopération, a indiqué mardi un communiqué du ministère. En marge de sa participation aux activités du Festival international de la jeunesse 2026, M. Hidaoui a rencontré séparément le vice-ministre de l'Autonomisation et du Développement de la jeunesse et de la Formation professionnelle de la République du Zimbabwe, Kudakwashe Mupamhanga, et le ministre de la Jeunesse et des Sports de la République de Madagascar, Alain Désiré Rasambany, avec lesquels il a examiné «les

perspectives de coopération et d'échange d'expériences et d'expertises dans les domaines liés aux questions de jeunesse». La rencontre entre MM. Hidaoui et Mupamhanga a porté sur «les moyens de renforcer la coopération, la coordination et l'échange d'expériences et d'expertises dans plusieurs domaines liés à l'action en faveur de la jeunesse, notamment en matière d'autonomisation des jeunes, d'accompagnement de leurs initiatives, de renforcement de leurs capacités, et d'élargissement des possibilités de participation aux processus de développement, de manière à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération entre les jeunes des deux pays», précise le communiqué. Lors de la seconde rencontre, le responsable malgache a salué la teneur de la présentation

faite par M. Hidaoui sur l'expérience algérienne en matière d'autonomisation des jeunes, faisant part de «son admiration pour l'approche algérienne et les mécanismes et pratiques qu'elle a permis de mettre en place en vue d'investir dans les capacités des jeunes et de renforcer leur participation à la vie publique et aux processus de développement», ajoute la même source. A noter que ces entretiens s'inscrivent dans le cadre des rencontres tenues par le ministre avec nombre de responsables et d'acteurs de la jeunesse participant au Festival, notamment ceux issus de pays africains, en vue de «renforcer la concertation et la coordination» et de «développer les passerelles de coopération dans le domaine de la jeunesse entre l'Algérie et ces pays».

ATTAQUE SUR LA MECQUE

Riyad déclare la fin de la patience

L'Arabie saoudite met en garde contre la « militarisation des détroits » et interpelle le Conseil de sécurité

Après l'interception d'un drone houthi aux portes de La Mecque, Riyad hausse le ton devant les Nations unies et avertit que la menace sur la mer Rouge et Bab el-Mandeb dépasse les frontières de la région pour toucher l'économie mondiale.

L'Arabie saoudite a demandé au Conseil de sécurité international d'adopter une position ferme face à « la militarisation des détroits » et à la menace contre la sécurité des voies maritimes. Une mise en garde formulée alors que les attaques houthies se multiplient contre le Royaume et contre la navigation en mer Rouge.

UN DRONE INTERCEPTÉ AU SUD DE LA MECQUE

Mardi soir, les forces de défense aérienne royales saoudiennes ont intercepté et détruit un drone hostile lancé par les milices houthies avant qu'il ne pénètre dans l'espace aérien interdit de la capitale sacrée, La Mecque. L'appareil a été abattu au sud de la ville.

Selon le porte-parole de la coalition « pour le soutien de la légitimité au Yémen », le général de brigade Turki Al-Maliki, l'incident s'est produit à 18h50, le mardi 15 septembre 2026. Il a qualifié cette tentative de « deuxième visant La Mecque », après le lancement d'un missile balistique le 27 juillet 2017.

Le responsable militaire saoudien a dénoncé un « acte honteux » visant « le lieu de la révélation, la terre du message et le cœur de millions de musulmans ». Il a



affirmé que la sécurité des deux Lieux saints constitue « une ligne rouge », promettant des mesures « nécessaires et dissuasives » contre la milice houthie.

VAGUE DE CONDAMNATIONS ARABES ET ISLAMIKES

L'attaque a suscité une vague de réactions. La Jordanie, le Qatar, le Koweït, l'Égypte, Bahreïn, le Yémen et les Émirats arabes unis ont tous condamné le ciblage houthi, réaffirmant leur solidarité avec Riyad et leur rejet de toute atteinte à sa souveraineté.

Le secrétaire général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Jassim Al-Budai-

wi, a dénoncé des « agressions terroristes odieuses », qualifiant l'escalade de « criminelle et grave ». L'Organisation de la coopération islamique a également condamné ces « agressions odieuses » contre La Mecque et Médine.

De son côté, le ministre de l'Information du gouvernement yéménite, Moammar Al-Eryani, a estimé que ce ciblage « révèle une nouvelle fois la nature de cette milice », accusant les Houthis et « l'axe iranien » d'exploiter politiquement la cause palestinienne.

RIYAD INTERPELLE LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Face à cette escalade, l'Arabie

saoudite a porté le dossier devant les Nations unies. Lors d'une session du Conseil de sécurité consacrée au Yémen et aux menaces sur la navigation, le représentant permanent saoudien, Abdulaziz Al-Wasel, a souligné que « la protection des voies maritimes et la garantie de la liberté de navigation sont une responsabilité internationale commune ».

Il a averti que les menaces houthies contre la navigation en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandeb « dépassent leurs répercussions sur la région pour atteindre le commerce international, les chaînes d'approvisionnement et l'économie mondiale ».

Le diplomate saoudien a

condamné les agressions houthies contre le Royaume et le ciblage de navires commerciaux, affirmant que Riyad « conserve son droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa sécurité nationale ». Il a également rappelé le lancement par le Royaume d'une « Alliance maritime de défense multinationale » destinée à renforcer la sécurité maritime.

UN FRONT YÉMÉNITE TOUJOURS BLOQUÉ

Sur le plan politique, Abdulaziz Al-Wasel a affirmé que l'Arabie saoudite s'est constamment efforcée de créer les conditions propices à la paix, tout en accusant les Houthis de rejeter « tout règlement susceptible d'alléger les souffrances des Yéménites ». Il a renouvelé le soutien de Riyad à une solution politique globale et durable, ainsi que son attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Yémen.

Les avertissements saoudiens interviennent à un moment où les environs de Bab el-Mandeb connaissent une instabilité croissante. Les Nations unies ont elles aussi mis en garde, lors de la même session, contre l'augmentation des tensions sécuritaires autour du détroit, appelant à « restaurer et respecter les droits et la liberté de navigation » conformément au droit international.

Entre frappes, condamnations et appels à la responsabilité collective, le dossier yéménite reste plus que jamais au cœur des équilibres stratégiques de la région.

R.I/agences

WASHINGTON ET TÉHÉRAN

Vers un tournant décisif dans les deux mois ?

Alors que les frappes se sont multipliées ces derniers mois entre Washington et Téhéran, l'administration américaine agite l'échéance d'un changement radical de cap, tout en maintenant une ambiguïté savamment entretenue sur ses intentions réelles.

Le vice-président américain J.D. Vance a créé la surprise en déclarant que le conflit opposant les États-Unis à l'Iran entrerait dans « une phase complètement différente d'ici deux mois ». Une sortie qui fait écho aux propos du président Donald Trump, selon lequel la guerre prendrait fin « juste après » les élections de mi-

mandat du Congrès. Deux calendriers qui se rejoignent, et qui interrogent sur la stratégie réelle de la Maison-Blanche.

En parallèle de ces déclarations, Washington a encore durci l'étau économique autour de Téhéran. De nouvelles sanctions ont été annoncées dans le cadre d'une campagne ciblant les acteurs accusés d'aider l'Iran à contourner les restrictions internationales.

Parmi les entités visées figure la banque russe VTB, deuxième établissement bancaire de Russie, accusée d'avoir bâti des relations avec des banques iraniennes déjà

sous sanctions et d'avoir transféré des avoirs iraniens représentant plusieurs milliards de dollars. Ces nouvelles mesures prévoient le gel de ses actifs aux États-Unis et l'interdiction de toute transaction avec l'établissement.

UN FRONT DIPLOMATIQUE EN PANNE

Sur le plan diplomatique, la situation reste bloquée. La réunion golfo-iraniennne qui devait se tenir dans le sultanat d'Oman, et qui devait porter sur les négociations en vue d'une réouverture du détroit d'Ormuz, a

été reportée sine die. Un report qui illustre l'impasse dans laquelle se trouvent les discussions régionales.

Malgré cette escalade, Donald Trump a maintenu une porte entrouverte. Le président américain a affirmé que l'Iran souhaitait parvenir à un accord « et très rapidement », ajoutant qu'il déciderait si Washington s'engagerait dans cette voie, une option à laquelle il se dit « ouvert ».

Une main tendue que Téhéran a toutefois accueillie avec prudence. Le secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale iranien, Mohsen Rezaï, a ainsi préve-

nu qu'« il n'y aura pas de discussions tant que les conditions de l'Iran ne seront pas remplies ».

Entre sanctions renforcées, diplomatie enlisée et déclarations contradictoires, la perspective d'un dénouement dans les deux mois apparaît autant comme une promesse stratégique que comme un calcul politique. À l'approche des élections de mi-mandat, l'exécutif américain semble vouloir maîtriser le tempo d'un dossier qui empoisonne la scène internationale depuis des années — sans toutefois dévoiler clairement la nature de la « phase différente » qu'il annonce.

DRONES POUR KIEV

Moscou accuse l'Europe de franchir un cap

Les relations entre la Russie et l'Europe ont connu une escalade marquée au cours des 48 dernières heures.

Un chasseur de l'OTAN a abattu un drone russe dans l'espace aérien lituanien.

Le Danemark a accusé la Russie d'avoir tiré deux bombes éclairantes en direction d'un hélicoptère danois effectuant une mis-

sion au-dessus de la mer Baltique.

Moscou a répliqué en affirmant que l'hélicoptère danois avait effectué des « manœuvres provocatrices ».

Le ministère russe de la Défense a publié un rapport dans lequel il indique que « sur fond d'augmentation des pertes et d'aggravation du manque d'effectifs dans

les forces armées ukrainiennes, les dirigeants de plusieurs pays européens ont pris la décision d'augmenter la production et la livraison de drones à l'Ukraine, pour lancer des frappes sur le territoire russe ».

Le ministère russe de la Défense a qualifié cette décision de « étape délibérée conduisant à une escalade aiguë de la situa-

tion militaire et politique dans toute l'Europe ».

Le ministère russe de la Défense a mis en garde les dirigeants de plusieurs pays européens contre toute orientation vers l'escalade.

La Russie a critiqué l'implication européenne dans le conflit ukrainien.

BALLON D'OR, REAL MADRID, INFANTINO ET MONDIAL 2030

Javier Tebas hausse le ton

Le patron de La Liga a profité du sommet de Madrid pour régler quelques comptes.

Le président de La Liga, Javier Tebas, n'a pas mâché ses mots lors du sommet mondial du football organisé à Madrid. Le dirigeant espagnol s'est exprimé sur plusieurs dossiers brûlants, de la course au Ballon d'Or à la gouvernance de la FIFA, en passant par le Real Madrid et la finale du Mondial 2030. Alors que le FC Barcelone milite ouvertement pour Lamine Yamal dans la course au Ballon d'Or, Javier Tebas a une préférence diffé-



rente. Interrogé sur le joueur qu'il estime mériter le trophée, il a désigné Rodri. « Rodri. C'est difficile, mais au vu de ce qu'il a montré lors de la Coupe du monde, il le

mérite », a-t-il déclaré. Une position qui contraste avec celle du Barça, sans que Tebas remette en cause la liberté de chacun de soutenir son favori.

UNE ATTAQUE FRONTALE CONTRE INFANTINO

Le patron de La Liga s'est ensuite montré beaucoup plus offensif envers Gianni Infantino.

Critiquant la gouvernance actuelle de la FIFA, Tebas a estimé que la poursuite du mandat du président de l'instance mondiale serait dommageable pour le football. « Si Infantino continue, ce sera une honte », a-t-il lâché.

Tebas a également appelé à l'émergence d'une candidature alternative avant la prochaine échéance électorale : « Il reste encore du temps. Il doit y avoir un candidat d'ici le 18 novembre. Si je voyais un candidat, je retirerais mes voix. »

À travers ces déclarations, Javier Tebas remet au centre du débat plusieurs dossiers sensibles du football mondial, avec en toile de fond ses désaccords persistants avec la direction de la FIFA et le dossier du Mondial 2030.

MANCHESTER UNITED

Carrick sous pression, Conte en embuscade

Le début de saison poussif de Manchester United commence à faire grincer des dents. Alors que les résultats des Red Devils déçoivent en Premier League, la direction mancunienne aurait déjà commencé à sonder le marché en prévision d'un éventuel changement sur le banc. Et un nom prestigieux ressort : Antonio Conte.

Selon Corriere della Sera, l'ancien entraîneur de Naples figurerait parmi les principales options étudiées par Manchester United en cas de départ de Michael Carrick. Mieux encore, le technicien italien serait actuellement en tête de la short-list des dirigeants.

Libre et fort d'une expérience considérable au plus haut niveau, Conte présente un CV qui parle pour lui. Champion d'Italie avec la Juventus et l'Inter Milan, champion d'Angleterre avec Chelsea, il s'est forgé une réputation d'entraîneur capable de redresser rapidement une équipe et d'imposer une forte discipline tactique.

Son profil pourrait ainsi séduire une direction mancunienne en quête d'un électrochoc et désireuse de ramener rapidement United au premier plan en Angleterre comme en Europe.

Pour autant, aucune décision n'a été prise concernant Carrick. L'entraîneur anglais reste en poste et bénéficie toujours de la confiance du club. Mais la pression pourrait monter si les résultats ne s'améliorent pas rapidement.

À Old Trafford, le dossier Conte pourrait donc prendre de l'épaisseur dans les prochaines semaines. L'Italien, expérimenté et habitué aux environnements sous haute pression, apparaît déjà comme une solution envisagée en cas de nouveau virage sur le banc mancunien.

ÉQUIPE DE FRANCE

Zidane dévoile son staff

À trois jours de sa première liste, Zinédine Zidane dispose désormais de son staff au complet. La FFF a officialisé la composition de l'encadrement des Bleus, avec David Bettoni comme adjoint et Fabien Barthez en charge des gardiens. Pas moins de 23 personnes, Zidane compris, composent le nouveau staff de l'équipe de France. Seul le poste d'officier de liaison avec le ministère de l'Intérieur reste à pourvoir.

Celui-ci devra notamment assurer la coordination des questions de sécurité avec Mohamed Sanhadji, responsable de la logistique et de la sécurité.

BETTONI, LE FIDÈLE ADJOINT

Sans surprise, David Bettoni sera le bras droit de Zidane. Les deux hommes se connaissent parfaitement pour avoir collaboré durant plusieurs années, notamment au Real Madrid.

Autre nom marquant : Fabien Barthez. Le champion du monde 1998 rejoint les Bleus comme entraîneur des gardiens. Hamidou Msaidie complète le secteur technique au poste d'assistant coach, tandis que Farid Tabet sera chargé de l'analyse data et vidéo, avec Clément Ybert à ses côtés.

PREMIÈRE LISTE VENDREDI

Le staff est donc en ordre de

marque avant le premier grand rendez-vous de l'ère Zidane. Le sélectionneur dévoilera vendredi sa première liste avec les Bleus.

La France débutera officiellement sous ses ordres en Ligue des nations, avec un déplacement en Turquie le 25 septembre, avant la Belgique trois jours plus tard. Les Bleus recevront ensuite l'Italie, le 2 octobre, puis la Belgique, le 5 octobre.

ARGENTINE

Messi, une dernière danse avec l'Albiceleste ?

Alors qu'il a annoncé la fin de sa carrière internationale, Lionel Messi pourrait finalement revêtir une dernière fois le maillot de l'Argentine. Le capitaine de l'Albiceleste figurerait sur la liste préliminaire de Lionel Scaloni pour la prochaine trêve internationale, selon le journaliste d'ESPN Federico Bueno. Le nom du septuple Ballon d'Or aurait ainsi été inscrit sur la première liste établie par Scaloni, avant l'annonce de la convocation définitive des 26 joueurs.

Cette présence ne signifie pas pour autant que Messi aurait décidé de revenir sur sa retraite internationale. L'idée serait plutôt de lui offrir une dernière sortie sous les couleurs de l'Argentine et l'occasion de saluer une ultime fois son public. Après avoir porté l'Albiceleste pendant près de deux décennies, Messi pourrait ainsi bénéficier d'un véritable jubilé. Son histoire avec la sélection est déjà légendaire, avec notamment une Copa América et, surtout, le sacre à la Coupe du monde 2022 au Qatar. Les prochaines rencontres amicales pourraient donc servir de décor à cette ultime apparition. Une dernière danse pour Messi, avant de refermer définitivement le chapitre de l'Albiceleste.



COLOMBIE

James Rodríguez tourne la page

Le rideau tombe sur une aventure internationale longue de plus d'une décennie. À 35 ans, James Rodríguez a annoncé sa retraite avec la Colombie, refermant l'un des plus beaux chapitres du football colombien de ces dernières années.

Le meneur de jeu, longtemps considéré comme l'un des grands talents de sa génération, quitte la sélection avec un bilan impressionnant : 131 sélections, 31 buts et 43 passes décisives. Une trace statistique qui résume à elle seule son importance sous le maillot national.

Mais au-delà des chiffres, James restera surtout associé à une année : 2014. Au Brésil, il avait éclaboussé le Mondial de son talent, terminant meilleur buteur de la compétition avec six réalisations. Son but exceptionnel face à l'Uruguay, en huitièmes de finale, demeure l'une des images fortes de cette Coupe du monde. L'ancien joueur du Real Madrid aura également disputé les Mondiaux 2018 et 2026, portant à trois le nombre de ses participations à la plus prestigieuse des compétitions internationales.

Sa décision, annoncée sur les réseaux sociaux, marque donc la fin d'une époque pour la Colombie. James Rodríguez quitte la scène internationale après avoir contribué à installer sa sélection parmi les équipes les plus séduisantes de sa génération.

131 matchs, trois Coupes du monde et des souvenirs indélébiles : James s'en va, mais son empreinte restera.

NAIROBI ACCUEILLE LES MONDIAUX D'ATHLÉTISME 2029

Une première historique pour l'Afrique

Nairobi accueillera les Championnats du monde d'athlétisme 2029, a annoncé mardi World Athletics. Le continent africain n'avait encore jamais organisé la grande messe mondiale de l'athlétisme.

Le Kenya, véritable terre d'athlétisme, a convaincu le Conseil de World Athletics face aux candidatures de Londres et Rome. Munich a, de son côté, obtenu l'édition 2031.

Nairobi possède déjà une solide expérience avec les Mondiaux U18 en 2018 et U20 en 2021. Le stade Kasarani, retenu pour l'événement, bénéficie actuellement de travaux de modernisation en vue de la CAN 2027.

Pour Sebastian Coe, président de World Athletics, « Nairobi a démontré avec force que c'était son heure ». Une attribution qui confirme aussi la montée en puissance de l'Afrique dans l'organisation des grands rendez-vous sportifs internationaux.

IL ANIMERA AUJOURD’HUI UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

Hemdani dévoile ses premiers choix

Un premier aperçu de ses choix avant les prochaines échéances des « Verts », avec deux matches de qualifications à la CAN 2027 au programme.

Le sélectionneur national, Brahim Hemdani, dévoilera aujourd’hui sa première liste de joueurs convoqués en prévision du prochain stage de l’équipe nationale, prévu du 21 septembre au 6 octobre, a indiqué mardi la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel.

Hemdani animera, à cette occasion, une conférence de presse aujourd’hui à partir de 15h00, à la salle des conférences «Mohamed Sellah» du stade Nelson-Mandela de Baraki, au cours de laquelle il annoncera les joueurs retenus pour ce regroupement, ajoute la même source. Très attendue, cette première liste du coach national constituera un



premier indicateur sur ses choix et ses orientations à la tête des «Verts». Pour rappel, le Bureau fédéral de la Fédération algérienne

de football (FAF), avait chargé le 5 septembre, l’ancien international Ibrahim Hemdani de conduire la sélection nationale A,

en prévision des prochaines échéances. Le stage, programmé du 21 septembre au 6 octobre, intervient notamment dans le cadre de la préparation des prochaines échéances de la sélection nationale, à savoir le début des qualifications de la Coupe d’Afrique des nations CAN 2027. Les «Verts» entameront la campagne des qualifications contre la Zambie, le 25 septembre à Tizi-Ouzou (20h00), pour le compte de la première journée du groupe I, avant de se rendre à Bujumbura pour affronter le Burundi le 29 septembre (14h00).

L’équipe nationale disputera également un match amical contre le Niger le 6 octobre à Tizi-Ouzou.

R. S.

PREMIER LEAGUE

Belloumi en lice pour le joueur de la semaine

Auteur d’un doublé face à Chelsea, Bachir Belloumi figure parmi les huit joueurs nommés pour le titre de meilleur joueur de la quatrième journée de Premier League. Bachir Belloumi continue de faire parler de lui en Angleterre. Après une passe décisive lors de la deuxième journée, l’international algérien s’est illustré à Stamford Bridge en inscrivant les deux buts de Hull City lors du nul spectaculaire face à Chelsea (2-2). Cette prestation lui permet de figurer parmi les huit prétendants au trophée de joueur de la semaine. Le natif d’Oran a également été retenu par l’ancien international anglais Alan Shearer dans son équipe type de la journée. Grâce à ce point, Hull City occupe la quatrième place du classement avec huit unités. Une dynamique qui intervient à quelques jours de la première liste de Brahim Hemdani, attendue cet après-midi. Les performances de Belloumi renforcent naturellement ses chances de retrouver les Verts pour les prochaines échéances de la CAN 2027.

JS KABYLIE

Gaya Merbah libéré

La JS Kabylie a annoncé, hier, le départ officiel de son gardien Gaya Merbah, après la résiliation de son contrat d’un commun accord entre les deux parties. Dans un communiqué publié sur son site internet, le club kabyle précise que des échanges ont eu lieu ces dernières semaines au sujet de la situation du joueur. «Après les échanges intervenus ces dernières semaines concernant sa situation, le club et le joueur sont parvenus à un accord permettant de mettre un terme à leur engagement, sans contrepartie liée à la période restante de son contrat », lit-on dans le communiqué du club. Qui a, néanmoins, tenu à remercier son désormais ex-gardien « pour son passage au club » et lui « souhaite bon courage et beaucoup de réussite pour la suite de sa carrière ».

TOURNOI UNAF U17

L’Algérie connaît son nouveau calendrier

L’Union nord-africaine de football (UNAF) a annoncé, mardi 15 septembre, le report du tournoi des sélections nationales U17, qualificatif pour la Coupe d’Afrique des nations U17 2027. Prévues initialement du 26 septembre au 2 octobre en Tunisie, la compétition a été reprogrammée au mois de novembre.

Un nouveau tirage au sort a également été effectué, avec désormais cinq sélections engagées : la Tunisie, l’Algérie, l’Égypte, la Libye et le Maroc, ce

dernier ayant rejoint la compétition après avoir été initialement désigné pour accueillir la prochaine CAN U17.

L’Algérie débute son parcours le 24 septembre face au Maroc, au stade Mustapha-Ben-Jannet de Monastir. Les jeunes Verts enchaîneront le 27 septembre contre la Libye, avant d’affronter l’Égypte le 30 septembre. Après une journée de repos, ils termineront le tournoi le 6 octobre face à la Tunisie, au stade olympique de Sousse.

LES U17-B MOBILISÉS

La sélection algérienne engagée dans ce tournoi sera l’équipe U17-B, dirigée par l’ancien international Karim Ziani. Ce choix s’explique par le calendrier chargé des sélections de jeunes. L’équipe U17 prépare, de son côté, la Coupe du monde de la catégorie, prévue au Qatar en novembre.

Dans le cadre de cette préparation, les U17 algériens participeront à un tournoi international en Croatie. Ils affronteront successivement l’Arabie

saoudite, le 26 septembre, la Croatie, le 29 septembre, la Hongrie, le 2 octobre, puis le Qatar, le 5 octobre.

Pour le Mondial, l’Algérie évoluera dans le groupe J avec les États-Unis, le Chili et le Monténégro. Elle débutera face au Chili le 21 novembre, avant de croiser le Monténégro le 24 novembre et les États-Unis le 27 novembre.

Ce tournoi en Croatie constituera ainsi une ultime étape de préparation pour le groupe d’Amine Ghimouz avant le rendez-vous mondial.

LIGUE 1 MOBILIS

Une 3^e journée sous haute tension

La Ligue 1 reprend ses droits avec une troisième journée riche en affiches. Huit rencontres sont au menu avec des duels qui pourraient déjà peser dans la course aux premières places comme dans la lutte pour le rachat. Premier gros rendez-vous à Biskra. À 18h00, l’US Biskra reçoit le CR Belouizdad. Fort de son succès contre l’ES Sétif lors de la précédente journée, le Chabab veut confirmer et poursuivre sur sa lancée. Mais les Biskris comptent bien lui compliquer la tâche.

À 20h00, la JS Kabylie sera

en déplacement à Témouchent pour défier le CR Témouchent. Les Canaris, très sollicités cette saison, devront rester concentrés pour éviter de laisser des points en route.

MCA-ROUSSAT, LE DUEL DES AMBITIONS

Demain, quatre rencontres sont au programme. À 16h00, l’USM Khenchela accueille l’ES Ben Aknoun.

L’affiche de 19h00 opposera le MC Alger au MB Rouissat. Le Doyen entend confirmer ses ambitions et poursuivre sa

dynamique, mais devra se méfier d’une formation de Rouissat qui n’aura rien à perdre et cherchera à frapper un grand coup. À 21h00, place à deux autres duels : l’ASO Chlef reçoit le MC Oran dans un derby de l’Ouest qui promet de l’engagement, alors que la JS El Biar croise le fer avec la JS Saoura.

AKBOU-USMA ET LE CHOC DE L’EST

Samedi, deux rencontres viendront boucler cette troisième journée. À 16h00, l’Olym-

pique Akbou accueillera l’USM Alger. Les Rouge et Noir devront se montrer solides face à une équipe d’Akbou toujours capable de bousculer ses adversaires à domicile. Le dernier mot reviendra au choc de l’Est. À 19h00, l’ES Sétif reçoit le CS Constantine. Après son revers face au CRB, l’Entente doit réagir. Le CSC, lui, entend jouer pleinement sa carte et repartir de Sétif avec un résultat probant. Quatre affiches, des ambitions à confirmer et déjà une pression qui monte : la 3e journée promet du spectacle.

AL GHARAFA

Bennacer voit rouge pour ses débuts

Les débuts d’Ismaël Bennacer avec Al Gharafa ont viré court. Titulaire face à Al Hilal, avant-hier soir, pour la première journée de la Ligue des champions asiatique, l’international algérien a été expulsé dès la 33e minute après une altercation avec le Néerlandais Summerville, lui aussi sanctionné. Réduit à dix, Al Gharafa s’est finalement incliné (2-1) face au club saoudien. Une première frustrante pour Bennacer, qui espérait lancer son aventure qatarie sous de meilleurs auspices. Adam Ounas était également titulaire et a joué jusqu’à la 69e minute. De son côté, Yacine Brahimi, blessé, n’a pas pris part à la rencontre.

FORMATION CAF A FÉMININE

Clôture du deuxième module

La Direction technique nationale (DTN) de la FAF a lancé lundi, au Centre technique national de Sidi Moussa, le deuxième module de la formation « CAF A » féminine, destinée à la première promotion d’entraîneuses de la saison

2026-2027.

Après un premier volet consacré aux fondamentaux de la formation, les stagiaires abordent désormais plusieurs aspects techniques et physiques liés au métier d’entraîneuse. Ce deuxième module

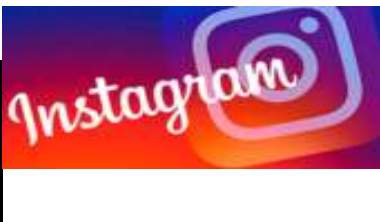
alterne cours théoriques et séances pratiques autour notamment des principes de jeu, de la préparation athlétique et physique, ainsi que de l’animation offensive et défensive.

La cérémonie d’ouverture a

été présidée par le directeur technique national, Ali Moucer, en présence du responsable du Département de la formation, Karim Kaced.

Les travaux de ce deuxième module s’achèveront aujourd’hui au CTN de Sidi Moussa.

BIFFE-TOUT : CÉRÉMONIE



10/10

PASTA CHIPS AIR FRYER, LA RECETTE VIRALE

Une astuce de cuisine toute simple a provoqué une rupture de stock de pâtes courtes dans plusieurs supermarchés. Le concept consiste à faire cuire des pâtes classiques (comme des penne), à les mélanger avec de l'huile d'olive, du parmesan et des épices, puis à les passer à la friteuse sans huile (Air Fryer) jusqu'à obtenir une texture de chips ultra-croustillante. Les vidéos de dégustation axées ont accumulé plus de 100 millions de vues. Les amateurs de snacks salés ont totalement validé la recette.

9/10

LE MÈME DU NYAN CAT ET SA VENTE AUX ENCHÈRES LÉGENDAIRE

Le célèbre chat volant pixelisé laissant derrière lui un arc-en-ciel a marqué l'histoire financière de la culture web. Créé en 2011 sur un fond musical entêtant, ce gif animé est devenu l'une des icônes absolues de l'humour lo-fi d'internet. Son créateur original a brisé les codes de l'économie numérique en vendant le fichier source original sous forme d'œuvre d'art numérique pour une somme spectaculaire de près de 600 000 dollars lors d'une vente aux enchères officielle. Cet événement a déclenché d'immenses débats philosophiques et économiques sur X et Reddit, avec plus de 2 millions de vues. Si certains internautes ont crié à l'absurdité spéculative, d'autres plus globalement se sont réjouis de voir un artiste du web indépendant obtenir une reconnaissance financière historique pour avoir façonné la culture pop numérique.

8/10

LA RESTAURATION DE TAPIS À HAUTE PRESSION



Le nettoyage industriel extrême s'est imposé comme le nouveau genre de divertissement hypnotique des plateformes. Des chaînes spécialisées partagent des vidéos montrant le sauvetage (restauration) de tapis anciens ou abandonnés, totalement recouverts de boue noire. Le processus, filmé en gros plan et sans aucune musique (ASMR), montre l'utilisation de brosses rotatives et de jets d'eau à haute pression qui décollent la crasse pour révéler les motifs d'origine éclatants en quelques minutes. Avec plus d'un million de vues, les utilisateurs qualifient massivement ces capsules de hautement thérapeutiques contre le stress quotidien.

7/10 L'ACTEUR D'«UNCUT GEMS» ET LA RÉPLIQUE HOLY MOLY



Une réplique dramatique d'Adam Sandler au cinéma s'est transformée en l'expression officielle de la stupéfaction ironique. Dans le film Uncut Gems, l'acteur affiche un visage fatigué, les yeux écarquillés par la surprise et la tension, et lance un murmure solennel : «Holy moly». Les internautes ont récupéré cet audio et cette capture d'écran pour illustrer leur propre réaction face à une situation absurde ou une révélation insignifiante sur les réseaux. Avec plus de 800k vues, le public adore le décalage comique total entre la tension initiale ultra-sombre du film et l'utilisation ridicule qu'en font les internautes.

6/10 PARTIE DE CACHE-CACHE GÉANTE DE MRBEAST



Le plus grand créateur de contenu de YouTube a transformé un jeu d'enfance en un événement industriel monumental. MrBeast a réuni plusieurs dizaines de youtubeurs et d'influenceurs du monde entier au sein d'un immense stade de sport totalement fermé pour une partie de cache-cache géante dotée d'une récompense de plusieurs centaines de milliers de dollars. Équipée de caméras thermiques, de drones et de cachettes architecturales construites sur mesure, la vidéo a battu des records d'audience mondiaux. Avec plus de 600k vues, la communauté web a été soufflée par le gigantisme de la production. Les internautes saluent la capacité du créateur à réinventer le divertissement grand public gratuit sur internet, affirmant que ce type de format rivalise désormais sans complexe avec les plus grandes émissions de la télévision traditionnelle.

5/10 «JOHN CENA CACHÉ DERRIÈRE UN MUR»

Un extrait de l'émission pour enfants The Eric Andre Show est devenu le même officiel de l'intrusion surprise. Dans la séquence originale, le célèbre catcheur surgit brusquement en détruisant un faux mur, un immense sourire aux lèvres, en hurlant sa réplique culte. Les internautes utilisent ce format vidéo court pour illustrer le moment exact où une mauvaise habitude, une envie de dépenser de l'argent ou un souvenir embarrassant refait surface sans prévenir dans leur esprit. Avec plus de 320k vues, la communauté adore l'énergie débordante et l'absurdité visuelle de ce format de réaction. Les espaces de commentaires regorgent d'exemples du quotidien (comme l'envie de commander à manger à minuit), le public saluant un outil comique particulièrement efficace pour imiter la tentation.



4/10

LA FOLIE DU «GLAÇON DE LAIT DE COCO AU CAFÉ»

Une boisson rafraîchissante et ultra-esthétique a totalement colonisé les comptes de cuisine sur Instagram. Le concept consiste à verser du lait de coco crémeux et un filet de sirop de vanille dans des moules à glaçons originaux en forme de roses ou de cubes parfaits. En vidéo, les créateurs placent ces glaçons blancs dans un verre transparent et versent un espresso brûlant par-dessus, capturant la fonte graphique et marbrée du mélange en très gros plan (ASMR). Avec plus de 300k vues, les amateurs de boissons glacées ont massivement validé le concept. L'avis général salue une astuce culinaire visuellement magnifique, réconfortante et extrêmement simple à reproduire chez soi pour rehausser la pause café du matin sans aucune fioriture complexe.

3/10

PEDRO PASCAL PLEURE PUIS RIGOLE

Un extrait de lecture de scénario en visioconférence est devenu le même officiel du changement d'humeur radical. Durant le confinement, l'acteur Pedro Pascal a participé à une lecture virtuelle de la pièce Community. Lors d'une réplique, il passe en une fraction de seconde d'un sanglot déchirant et sincère à un fou rire totalement incontrôlable et hystérique. Les internautes ont découpé sa silhouette pour illustrer la transition brutale entre le désespoir d'une mauvaise nouvelle et le soulagement comique qui suit. Avec plus de 150k vues, la toile a plébiscité ce même pour sa justesse psychologique absolue. Les commentaires l'associent généralement à des situations de la vie d'adulte, affirmant que le visage de Pedro Pascal résume parfaitement les montagnes russes émotionnelles du quotidien moderne.

2/10

LE GIGA PUDDING ET SA CHANSON HYPNOTIQUE

Une publicité télévisée japonaise pour un dessert géant a provoqué l'une des vagues de mèmes auditifs les plus addictives du web. Le spot met en scène un flan colossal surmonté d'une sauce au caramel, accompagné d'une chanson enfantine au rythme frénétique répétant en boucle «Puddin Puddin Giga Pudding». Avec plus de 100k vues, les internautes ont aimé ce clip, créant des versions de 10 heures d'affilée pour piéger leurs amis ou tester leur propre résistance psychologique face à la musique.

1/10

I'M PASSING THE PHONE TO...

Un défi de complicité amicale a totalement colonisé les formats courts d'Instagram et de TikTok. Le concept impose à un groupe d'amis de se filmer à tour de rôle en lançant la phrase : «Je passe le téléphone à quelqu'un qui...», suivie d'un secret amusant, d'une habitude bizarre ou d'une critique gentiment piquante visant le membre suivant. Le téléphone change de mains immédiatement, capturant les réactions de gêne ou d'autodérision en direct. Avec plus de 20k vues, le public adore l'aspect authentique et non scénarisé de ce jeu de rôles.

BIENS MAL ACQUIS DÉTENUS EN FRANCE

LE SILENCE PERSISTANT DE PARIS

Plus de trois mois après la visite de Gérald Darmanin à Alger et ses engagements sur le dossier des «biens mal acquis», les résultats se font toujours attendre.

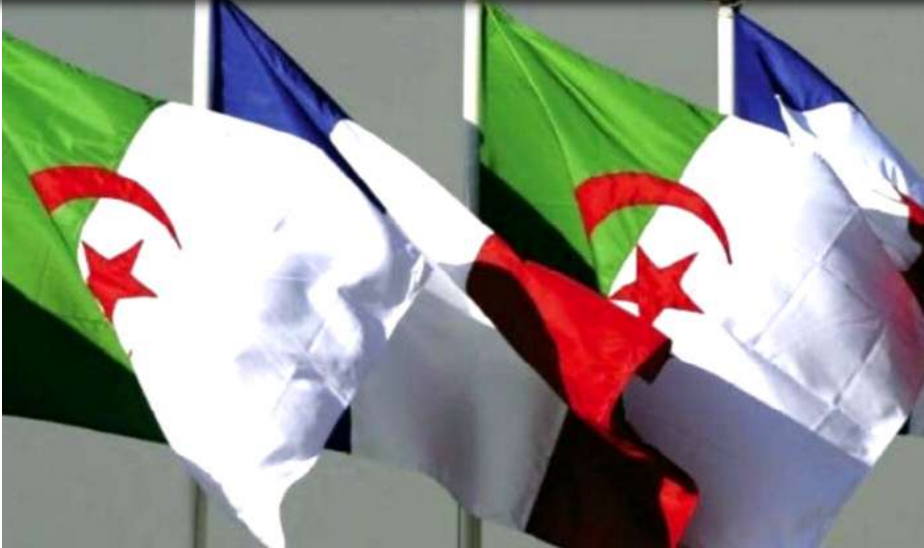
Parmi les nombreux contentieux qui continuent d’empoisonner les relations franco-algériennes, celui des avoirs et biens acquis de manière illicite par d’anciens responsables algériens demeure l’un des plus sensibles. La France figure naturellement au premier rang des demandes formulées par Alger.

Les autorités algériennes estiment que plusieurs procédures engagées après 2019 ont permis d’établir l’existence de patrimoines importants constitués grâce à des ressources publiques détournées. Des condamnations ont été prononcées par la justice algérienne contre plusieurs anciens hauts responsables et hommes d’affaires liés au régime de Bouteflika.

Plus de trois mois se sont écoulés depuis la visite à Alger du ministre français de la Justice, Gérald Darmanin, et sa promesse de répondre à la centaine de demandes formulées par les autorités algériennes pour récupérer les biens mal acquis par des hommes d’affaires durant le règne de Bouteflika.

Le 5 avril, le président Abdelmadjid Tebboune avait reproché à Paris son manque de coopération pour récupérer les biens et avoirs détenus en France par d’anciens oligarques condamnés en Algérie.

La visite de Gérald Darmanin à Alger devait relancer une coopération judiciaire bilatérale à l’arrêt depuis près de deux ans. Le ministre français avait alors évoqué «plus d’une centaine de demandes» algériennes visant à



récupérer des biens issus de la corruption. Alger affirme avoir transmis plus de 130 demandes d’entraide judiciaire et commissions rogatoires à Paris, concernant notamment des appartements, villas et comptes bancaires.

Parmi les dossiers figurent ceux de l’ancien ministre Abdeslam Bouchouareb, dont l’extradition est demandée par Alger, et de l’ancien diplomate Mohamed Bedjaoui, visé en France par des investigations sur son patrimoine immobilier.

La récupération de ces avoirs demeure ainsi un dossier central et sensible de la coopération judiciaire entre les deux pays.

DES ÉCHANGES RELANCÉS

La relance de la coopération judiciaire franco-algérienne a permis de renouer les contacts autour du dossier sensible des biens mal acquis, mais les résultats concrets restent, à ce jour, difficiles à mesurer.

En juin 2026, une délégation de haut niveau du ministère algérien de la Justice s’est rendue à Paris pour travailler avec les autorités judiciaires françaises, notamment le Parquet national financier (PNF). Elle comprenait notamment Mohamed El Kamel Benboudiaf, procureur général près la cour d’Alger, Abdelrezak Bensalem, directeur des affaires pénales et des grâces, Karim Khedairia, directeur

général de l’Office central de répression de la corruption, et Aïda Narimene Khelaifa, magistrate chargée de l’entraide pénale.

Les discussions ont porté sur plusieurs dossiers stratégiques, dont la saisie et la confiscation des avoirs issus de faits de corruption. Alger s’est également intéressé au modèle français de l’Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc), dans le cadre de la réforme du code de procédure pénale et du projet de création d’une structure algérienne dédiée à la gestion des avoirs saisis. Malgré ces échanges et la reprise des contacts entre les deux appareils judiciaires, aucune avancée majeure n’a encore été annoncée publiquement concernant la récupération effective des biens concernés.

Dans le prolongement de cette dynamique, Gérald Darmanin a invité son homologue algérien, Lotfi Boudjemaa, à effectuer une visite en France. Celle-ci devrait intervenir après la visite du ministre algérien de l’Intérieur à Paris. Aucune date n’a cependant été fixée officiellement.

Pour Alger, l’enjeu est désormais de transformer la reprise du dialogue judiciaire en résultats concrets : identification, saisie, confiscation et, lorsque les procédures le permettent, récupération des avoirs.

Après les engagements et les rencontres successives, une question reste donc posée : pourquoi le dossier des biens mal acquis détenus en France avance-t-il si lentement ?

H. Adryen

GOVERNANCE DE L’IA
L’Algérie veut changer les règles du jeu

L’Algérie veut réduire la fracture mondiale des capacités en intelligence artificielle et renforcer la participation des Etats à sa gouvernance. À Riyadh, le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a plaidé pour une coopération internationale plus équilibrée et proposé la création d’une agence mondiale dédiée à la gouvernance de l’IA.

L’Algérie entend faire entendre sa voix dans le débat international sur l’avenir de l’intelligence artificielle. Intervenant mardi lors d’une rencontre ministérielle à huis clos, organisée en marge de la 4e édition du Forum mondial de l’Unesco sur l’éthique de l’IA, à Riyadh, Sid Ali Zerrouki a mis en garde contre la concentration des capacités technologiques entre les mains d’un nombre limité de pays et d’entreprises.

Pour le ministre, le défi ne se résume plus à l’élaboration de règles. L’accès à la puissance de calcul, aux infrastructures de données, à l’énergie, aux compétences, aux modèles d’IA

et aux financements constitue désormais une condition essentielle pour participer à la transformation technologique.

Cette concentration, a-t-il averti, risque d’installer plusieurs pays dans une situation de «dépendance structurelle» à l’égard de décisions prises ailleurs, y compris dans les instances chargées de définir les règles internationales.

LA SOUVERAINETÉ SANS REPLI

Alger défend dans ce contexte une conception de la souveraineté technologique qui ne signifie pas l’isolement. Elle suppose, selon Sid Ali Zerrouki, de disposer d’une capacité nationale suffisante pour «comprendre, évaluer, gouverner et développer progressivement» les systèmes d’intelligence artificielle qui structurent désormais les économies, les administrations et les sociétés.

Le ministre a ainsi appelé à un «saut qualitatif» dans la coopération internationale, en passant d’une logique de formation à une

logique de renforcement effectif des capacités. Il a également appelé l’Unesco à contribuer à la définition d’un cadre opérationnel fixant un seuil minimal de capacités de gouvernance et de compétences techniques pour chaque Etat membre.

Pour Alger, l’éthique de l’IA ne peut être dissociée de la capacité réelle à participer à sa conception. «Une intelligence artificielle éthique implique une capacité équitable de participer à sa conception», a soutenu le ministre.

UNE AGENCE MONDIALE

C’est dans cette logique que l’Algérie propose la création d’une agence internationale

dédiée à la gouvernance de l’intelligence artificielle. L’objectif serait de renforcer la coordination entre les Etats tout en assurant la complémentarité avec les cadres internationaux existants.

Sid Ali Zerrouki a insisté sur la nécessité d’une large concertation afin de construire un mécanisme capable de coordonner les efforts internationaux «au service de l’humanité et sans entraver l’innovation».

Derrière cette proposition, Alger pose une question centrale : peut-on établir des règles mondiales sur l’IA sans garantir aux Etats les moyens technologiques et humains de participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre ?

BOUMERDÈS

Tebboune nomme un nouveau wali

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé un décret présidentiel nommant Amine Benmalek wali de la wilaya de Boumerdès, a indiqué la présidence de la République, hier, dans un communiqué.

Besoin d’une voiture fiable à un prix abordable ?

MLV Location de Voiture vous propose des véhicules adaptés à vos besoins, avec des tarifs compétitifs et des offres spéciales réservées aux entreprises.

Location de véhicules avec ou sans chauffeur

Service de chauffeur disponible pour vos déplacements professionnels, personnels, transferts et autres besoins.

MLV LOCATION DE VOITURE DRARIA ALGER



Que ce soit pour vos déplacements personnels, professionnels ou pour vos besoins d’entreprise, profitez d’un service de location simple, pratique et accessible.

Adresse : Draria, Alger

Téléphone / WhatsApp / Viber : 0792 68 08 24
Email : mohamedchakibmehalla47@gmail.com
MLV Location de Voiture — Votre mobilité, notre priorité !
Des prix abordables • Des offres avantageuses • Des offres spéciales entreprises • Avec ou sans chauffeur.